

**Adoption des Modalités de Contrôle des Connaissances du
DFGSM2 de Purpan-Rangueil, du Master dérogatoire Corps de
Santé, du parcours Ethique et des Cours Paramédicaux de la
Faculté de Médecine Rangueil**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 8 septembre 2020

Délibération 2020/09/CFVU – 98

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances du DFGSM2 de Purpan-Rangueil, du Master dérogatoire Corps de Santé, du parcours Ethique et des Cours Paramédicaux de la Faculté de Médecine Rangueil (documents joints).

Toulouse le 10 septembre 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL
FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN**

133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9

Téléphone : 05 62 88 90 00

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

**Modalités de contrôle des aptitudes
et des connaissances**

**2^{ème} année du diplôme de formation générale en
sciences médicales (DFGSM-2)**

2020/2021

- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- Vu le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé,
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales
- Vu l'avis de la Faculté de médecine-Rangueil en sa séance du 02 juillet 2020
- VU la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 septembre 2020

CHAPITRE I

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 1 : Les enseignements de la 2^{ème} année du DFGSM pour l'année universitaire 2020-2021 sont organisés comme suit :

ENSEIGNEMENTS THEMATIQUES	ENSEIGNEMENTS INTEGRES
Semestre 3	
Anglais	Appareil respiratoire
Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Appareil cardio-vasculaire
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	
Sémiologie générale	
Semestre 4	
Anglais	Appareil digestif
Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Appareil locomoteur
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	Revêtement cutané
Santé – Société – Humanité	
Tissu sanguin et système immunitaire, bases générales	
Génétique	

CHAPITRE II

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 2 :

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

Les examens sont constitués d'épreuves terminales écrites et anonymes et/ou d'épreuves orales. Les questions peuvent porter sur l'enseignement magistral et/ou l'enseignement dirigé. Certaines UE peuvent contenir un contrôle continu ou partiel.

ARTICLE 3 : **ORGANISATION DES EPREUVES**

Les épreuves des examens se feront sous un format numérique avec support « tablettes » à l'exception de certaines épreuves qui se feront sur support « papier ».

Les examens sur tablettes peuvent comporter des questions isolées (QI) ou des dossiers progressifs (DP). Les questions sont posées sous forme de QRM (question à réponses multiples) ou de QRU (question à réponse unique) ou de QROC (question à réponse ouverte et courte).

Les épreuves des examens sur papier peuvent comporter des questions rédactionnelles (QR) ou des questions à développement cours (QDC).

Les modalités des examens de la seconde session sont identiques à celles de la première session, lorsqu'aucune indication ne figure dans les tableaux.

Examens du 1^{er} semestre (S3)

Total sur : 250

Unité d'Enseignement : ANGLAIS

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anglais	- Papier : Examen écrit	1h	1h	/15
	- CC écrit	1h30	1h30	/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Biologie cellulaire	- Papier - QR : Problème(s) (analyse et interprétation de résultats expérimentaux) et question(s)	1h15		/30
- Biophysique	- Tablette : 10 QRU, QRM, QROC, NUM ou ASSO – sous forme de QI ou DP	30mn	1h45	/20
				Total / 50

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Pharmacologie	- Tablette : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP	15 mn	45 mn	/15
	- Papier : cas clinique avec QR ou QDC	30 mn		/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : SEMIOLOGIE GENERALE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Sémiologie générale	Tablette			
	- 1 cas clinique sous forme de 6 QRM/QRU Chirurgie			/5
	- 6 QI QRM/QRU Chirurgie			/5
	- 1 cas clinique sous forme de 6 QRM/QRU Médecine	50 mn	50 mn	/5
	- 15 QI QRM/QRU Médecine			/10
	2 ED Présentiel Hors simulation			/5
				Total / 30

Unité d'Enseignement : APPAREIL RESPIRATOIRE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 15 QRM	20 mn	20 mn	/10
- Histologie	- Tablette 7 QI de type QRM - Contrôle continu en ED (toute absence vaut 0)	15 mn	15 mn	/7
				/3
- Physiologie	- Tablette QI – 15 à 20 QRM	45 mn	45 mn	/15
- Sémiologie	- Tablette 25 QRM et/ou QRU et/ou QROC	30 mn	30 mn	/15
				Total / 50

Unité d'Enseignement : APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 15 QRM	20 mn	20 mn	/10
- Histologie	- Tablette 6 QI de type QRM	10 mn	10 mn	/5
- Physiologie	- Tablette QI – 18 à 20 QRM	45 mn	45 mn	/20
- Sémiologie (incluant sémio et sémio radio)	- Tablette QI 45 QRM/QRU	45 mn	45 mn	/25
Total / 60				

Examens du 2^{ème} semestre (S4)

Total sur : 300

Unité d'Enseignement : ANGLAIS

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anglais	- Papier : Examen écrit	1h30	1h30	/15
	- CC oral	10 min/étudiant	20 min/binôme	/15
Total / 30				

**Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES
DES PATHOLOGIES**

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Biochimie	Tablette : 18 à 25 questions, comprenant 15 à 18 QRM et 1 à 3 DP	40 mn	40 mn	/30
Total / 30				

**Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES
DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX**

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Pharmacologie	- Tablette : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP - Papier : cas clinique avec QR ou QDC - Oral	15 mn	45mn	/8
		30 mn		/8
		15 mn/étudiant	+ oral	/4
Total / 20				

Unité d'Enseignement : SANTE SOCIETE HUMANITE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Santé société humanité	- Tablette QI : 30 QRM	40 mn	40 mn	/30
Total / 30				

**Unité d'Enseignement : TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE,
BASES GENERALES**

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Histologie	- Tablette 5 QRM - CC en ED	10 mn	55 mn	/4
				/2
- Immunologie	- Tablette 20 QRM	30 mn		
- Hématologie	- Tablette 10 QRM	15 mn		/10
Total / 30				

Unité d'Enseignement : GENETIQUE

Disciplines	Examen	Durée	Durée globale	Notation
- Génétique Médicale	- Tablette : 21 QCM (QRM ou QRU ou QROC) sous forme de QI et/ou de DP (2 à 3) - Contrôle continu en ED (toute absence injustifiée vaut 0)	1h	1h	/21
				/9
Total / 30				

Unité d'Enseignement : APPAREIL DIGESTIF

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 20 QRM	30 mn	30 mn	/15
- Physiologie	- Papier – 1 à 4 QDC et 1 carte conceptuelle Contrôle continu : 5 à 10 QCM avant chaque TD soit 10 à 20 QCM en tout. En fonction des conditions : * soit sur SIDES (online, pas tablette) : QCM aléatoires et différents pour chaque étudiant * soit en présentiel	1h	1h	/10 /5
- Sémiologie	- Tablette 20 QRM	30 mn		
- Histologie	- Tablette 8 QI de type QRM - Contrôle continu en ED (toute absence vaut 0)	15 mn	45 mn	/20 /8 /2
Total / 60				

Unité d'Enseignement : APPAREIL LOCOMOTEUR

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 20 QRM	30 mn		/15
- Physiologie	- Tablette QI – 10 QRM	20 mn	50 mn	/10
- Sémiologie	- Tablette QI – 10 QRM rhumatologie et 10 QRM orthopédie-traumatologie - CC en ED	40 mn	50 min	/16 /4
- Sémiologie radiologique	- Tablette QI – 5 QRM	10 mn		/5
Total / 50				

Unité d'Enseignement : REVETEMENT CUTANE

Disciplines	Examen	Durée	Durée globale	Notation
- Revêtement cutané	- Tablette : 20 QRM pouvant comporter des images	45 mn	45 mn	/20
				Total / 20

ARTICLE 4 : Unité d'Enseignement COMPETENCES CLINIQUES

Disciplines	Nature de la formation	Durée	Evaluation	Notation
- Compétences cliniques				
Initiation à la relation médecin-patient	E-learning 2 ED de 2h30 chacun par étudiant	2 x 2h30	Validation présentiel et note pour le travail lors ED (semaine sécurité)	/4 (présence) /8 (travail personnel)
	A travers le stage de maîtrise clinique		Ecrit de stage	/5
Examen clinique en simulation	1 ED de 2h par étudiant examen clinique cardio-respiratoire sur mannequin à l'ITSIMS	1 x 2h	Validation présentiel	/3 (présence)
Examen clinique en stage	Pendant le stage de maîtrise clinique	10-20 mn	Evaluation supervisée par grilles standardisées	/20
				Total / 40

Session 2 : Evaluation supervisée au chevet du patient

ARTICLE 5 : LE STAGE D'INITIATION AUX SOINS

Le stage d'initiation aux soins se déroule sur 2 semaines, avant la rentrée universitaire.

La présence au stage est obligatoire. Aucune absence ne sera tolérée, sauf pour raison médicale (sur justificatif déposé dans les meilleurs délais à la scolarité).

En cas de non validation, un stage de rattrapage aura lieu pendant les vacances de Noël.

ARTICLE 6 : LE STAGE DE MAITRISE CLINIQUE

Le stage de maîtrise clinique se déroule sur 3 semaines à temps plein.

La validation de la maîtrise clinique nécessite la validation :

- 1) du présentiel en stage : la présence au stage est obligatoire.
- 2) d'une évaluation de l'implication personnelle de l'étudiant (motivation et performances observées, validation par le responsable du stage).

Chaque semaine de stage donnera lieu à une notation sur 10 par l'encadrement. Une note inférieure à 5/10 dans l'implication à une période de stage conduit à effectuer un nouveau stage d'une semaine entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session d'examen de fin d'année.

Si le stage n'est pas validé par le jury en 1^{ère} session, l'étudiant devra se présenter en 2^{ème} session. En cas d'absence(s) injustifiée(s), l'étudiant devra alors effectuer un nouveau stage. La durée du stage de rattrapage est laissée à l'appréciation souveraine du Jury. Elle est modulée en prenant en compte la raison de la non validation (nombre d'absences, investissement insuffisant, acquis insuffisant...) Elle ne peut excéder 3 semaines.

ARTICLE 7 : LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Validation obligatoire

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) ne sera délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé 7 ECTS d'enseignements optionnels.

Il est demandé à l'étudiant de capitaliser un minimum de :

- **3 ECTS** au cours de la 2^{ème} année (DFGSM2)
- **4 ECTS** au cours de la 3^{ème} année (DFGSM3)

Calcul des ECTS – Organisation

- Plus de **3 ECTS** validés en DFGSM2 donnent droit à une capitalisation du surplus pour le DFGSM3.
- 1 ECTS = 8 à 10 heures de cours
- Les enseignements optionnels ont lieu principalement les jeudis après-midi (ou les mercredis après-midi exceptionnellement pour certaines UE médicales)

Liste des optionnels

- **EPS : 5 ECTS** : 1 examen en fin d'année et/ou contrôle continu, en fonction du support d'APSA. (activité physique sportive et artistique) **une seule activité choisie sur l'année.**

- **ANGLAIS : 4 ECTS** - Anglais de communication : préparation à la mobilité

Nature des épreuves	Durée	Notation
CC 100%		Total /20
- 1 oral (dialogue en interaction)	20mn/groupe	/10
- 1 écrit (lettre de motivation)	1h30	/10
2^{ème} session 100%		Total /20
Lettre administrative	1h	
Entretien individuel	15 mn	

- **U.E. MEDICALE** Initiation à la pédagogie en santé pour les étudiants en médecine : **2 ECTS**

Nature des épreuves	Durée	Notation
Contrôle continu : (5 séances à 2 points) : L'étudiant formalise son projet d'enseignement à l'aide d'une carte conceptuelle. Le document crée lors de la première session est ensuite implémenté après session. Cette carte conceptuelle est donnée aux enseignants au plus tard 72 heures après chaque session.		/10
Sommatif : sous forme rédactionnelle. Durée de 2 heures en 2 parties : - Résolution d'un ou deux problèmes(s) pédagogique(s), noté sur (25 points) - Résumé individuel finalisé dans un format qui est indiqué le jour de l'examen (15 points)	2 heures	/40
Examen validé à 30/50 (soit 12/20). Pas de note éliminatoire		/50
Documents de travail et ordinateur avec connexion internet autorisés lors de l'examen		
2^{ème} session La note de contrôle continu est conservée La partie sommative est passée dans les mêmes conditions		

Pas de frais d'inscription à payer

- **U.E. dans le cadre du Master 1 (parcours corps de santé) : 6 ECTS**
 - Le choix de ce type d'UE fait partie d'un projet global de validation d'un master 1 complet et doit rentrer dans une démarche active de l'étudiant.
 - Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec.
 - Frais d'inscription payants
- **TUTORAT : 3 ECTS** : La validation se fait sur dossier
- **TRAVAIL D'INTERET GENERAL : 1 à 3 ECTS** : La validation se fait sur dossier
Téléthon, Hôpital sourire, Sidaction, membres de bureaux d'associations (ex : TECT 3 ECTS), actions humanitaires, E-respect, stage ASH (2 ects si stage entre 15j et 31j et 3 ects si stage >1 mois)...
- **ATELIER DE RAISONNEMENT CLINIQUE – TECT : 3 ECTS**

Disciplines	Natures des épreuves	Durée	Notation
"Atelier de Raisonement Clinique - TECT -	7 CC de 10 QCM chacun	4h	-9 points
	7 TD (note présentielle et participation)	12h	2 points
	2 ECOS (Mi-UE et fin-UE)	2h	9 points

Après 2 absences consécutives, l'étudiant est contacté afin de noter une justification ou une décision d'abandon. Le conseil pédagogique du TECT décidera de donner la possibilité ou non de participer aux rattrapages.
Pour être validée, cette UE doit être choisie en DFGSM2 et être suivie en DFGSM 2 et 3.
- **UE Stage de recherche** pour les étudiants admis par une passerelle et ayant déjà acquis un M1 (2 mois maximum) : 2 ECTS

ARTICLE 8

1°) ADMISSION A L'ISSUE DE LA 1^{ère} SESSION DU 1^{er} SEMESTRE ET DU 2^{ème} SEMESTRE

Pour être déclaré admis à la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres les étudiants doivent :

- Obtenir la moyenne à chaque unité d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés.*
- Ne pas avoir obtenu 1 note éliminatoire à l'une des disciplines d'une unité d'enseignement (voir 2°)
- S'être présentés à l'ensemble des épreuves (toute absence vaut 0)
- Valider l'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique
- Valider le stage d'initiation aux soins

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation en semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les unités d'enseignement de ce semestre n'ont pas été validées individuellement. Seules les unités d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés sont concernées.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale obtenue au semestre est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne obtenue par unité d'enseignement n'est pas inférieure à 8/20.

2°) LES NOTES ELIMINATOIRES

Elles s'appliquent aux épreuves écrites de chaque unité d'enseignement :

- des enseignements thématiques
- des enseignements intégrés

Elles correspondent à une note inférieure à 6 sur 20 par discipline pour les unités d'enseignement comportant plusieurs disciplines :

Enseignements thématiques	Inférieure
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES – Semestre 3	- Biologie cellulaire S3 9/30 - Biophysique S3 6/20
TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE	- Histologie 1.2/4 - Immunologie 4.2/14 - Hématologie 3/10
Enseignements intégrés	Inférieure
APPAREIL RESPIRATOIRE	- Anatomie 3/10 - Histologie 2.1/7 - Physiologie 4.5/15 - Sémiologie 4.5/15
APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE	- Anatomie 3/10 - Histologie 1.5/5 - Physiologie 6/20 - Sémiologie 7.5/25
APPAREIL DIGESTIF	- Anatomie 4.5/15 - Histologie 2.4/8 - Physiologie 3/10 - Sémiologie 6/20
APPAREIL LOCOMOTEUR	- Anatomie 4.5/15 - Physiologie 3/10 - Sémiologie 6/20 - Sémiologie radiologique 1.5/5

3°) DEUXIEME SESSION

- Les étudiants qui ont obtenu, dans une des unités d'enseignements une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.
- Les étudiants conservent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne (note globale de la discipline).
- Les étudiants conservent le bénéfice des unités d'enseignements dans lesquels ils ont obtenu la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut 0.
- Les modalités de l'examen sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session. Les notes de contrôle continu, ED et TP supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session.
- Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

4°) ADMISSION EN 3^{ème} ANNEE DU DFGSM ET CONDITIONS DE REDOUBLEMENT

a) Admission en 3^{ème} année du DFGSM

Pour être déclarés admis en 3^{ème} année DFGSM, les étudiants devront obligatoirement avoir validé :

- Toutes les unités d'enseignements
- L'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique
- Le stage d'initiation aux soins

L'étudiant a la possibilité de passer en DFGSM3 en conservant la dette d'une unité d'enseignements de DFGSM2 à acquérir l'année d'après.

b) Conditions de redoublement

L'étudiant qui redouble conserve le cas échéant :

- Le bénéfice des unités d'enseignement acquises
- Le stage d'initiation aux soins
- L'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique

ARTICLE 9 : PRISE EN CHARGE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants concernés doivent adresser leur demande à la Mission Handicap de l'Université, de préférence au moment de l'inscription ou au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire). Ils doivent constituer un dossier médical auprès du médecin désigné par le Président de l'Université et agréé par la CDAPH31. Ce médecin émet alors un avis sur les aménagements d'études et d'examens. Le Président de l'Université décide de l'attribution des compensations proposées.

Toulouse, le 10 septembre 2020

Le Président de l'Université,

Jean-Marc BROTO

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

www.medecine.ups-tlse.fr

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

2020/2021

Master 2

Parcours type

**Coordonnateur de parcours de soins du patient atteint de maladie
chronique et/ou dégénérative**

Mention

Santé Publique

Domaine

Sciences, Technologies, Santé

Le Président de l'Université

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 02 juillet 2020
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

Arrête

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - Objectifs de la formation :

Descriptif

Le coordonnateur, à partir du projet de soin, participe à l'élaboration du parcours de soin de la personne atteinte de maladie chronique. Il garantit sa mise en œuvre dans le respect de l'éthique et des règles de déontologie.

Interlocuteur privilégié, il assure le suivi et la continuité des soins entre la structure d'hospitalisation et le domicile et/ou avec d'autres structures.

Débouchés professionnels

- Coordination dans le domaine de la santé
- Fonctionnement des réseaux de santé, CPTS, MSP.....
- Pôle d'activité dans les hôpitaux
- Service d'hospitalisation à domicile
- Centres locaux d'information et de coordination gériatrique
- Développement social local
- Action sociale et éducative

Secteur d'activité

Dans les champs médicaux, médico-sociaux et sociaux :

- Etablissement de santé publics et privés et ESPIC
- Centres anti-cancéreux, CLCC
- EHPAD, MAIAA, SSIAD
- Réseaux de santé, centres de santé, CPTS, MSP.
- CLIC
- Associations professionnelles et les associations représentant les usagers
- Coordination au sein des services et des réseaux
- PTA

ARTICLE 2 - Responsables :

- Madame le Pr. Fati NOURHASHEMI
- Monsieur le Pr. Daniel ROUGE

La responsabilité du Master 2 CPS est partagée entre l'Université Toulouse III et la Croix-Rouge Française, selon une convention unissant les deux structures.

ARTICLE 3 – Public visé :

Professionnels de santé, paramédicaux et travailleurs sociaux de niveau équivalent à un Master 1.

L'entrée en Master 2 est autorisée après l'obtention d'un Master 1 de Santé Publique, d'un diplôme jugé équivalent par le jury d'admission en Master 2, ou après validation des acquis professionnels (VA85, VAE).

Le redoublement est possible. Une inscription supplémentaire peut être accordée par le Président de l'Université Paul Sabatier, après avis favorable de l'équipe pédagogique compétente.

ARTICLE 4 – Modalités d'accès :

Dépôt de candidature : procéder à une pré-inscription sur le site de l'Université : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>

Dossier de candidature VAE et VA85 : envoyer un exemplaire papier accompagné d'une lettre de motivation au secrétariat du Laboratoire de médecine légale (cf. adresse ci-dessous).

Une commission du master examine en juin les dossiers des candidats, statue sur les équivalences et délivre l'autorisation d'inscription pédagogique au master.

ARTICLE 5 – Inscriptions :

Une inscription pédagogique doit être effectuée en lien avec l'inscription administrative, sur la base d'une fiche pédagogique.

Contact secrétariat :

Magali Hondo – 05 61 14 59 90 - magali.hondo@univ-tlse3.fr
Laboratoire de médecine légale, Faculté de Médecine-Purpan
37 allées Jules Guesde
31073 TOULOUSE Cedex

L'inscription définitive en Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Toulouse III Paul Sabatier.

Les étudiants salariés, souhaitant bénéficier d'un congé formation, devront s'inscrire au service de Formation continue de l'Université dont ils dépendent.

CHAPITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 6 - Organisation de la Formation :

Le master 2 Coordonnateur du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative est organisé sur deux semestres totalisant 60 ECTS.

Le 1^{er} semestre est réservé aux enseignements (30 ECTS) et le 2^{ème} semestre au stage (30 ECTS).

Le volume horaire de la formation est de 320 heures + 4 mois de stage.

Le master 2 Coordonnateur du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative comprend 10 Unités d'Enseignements (UE) :

- 7 UE obligatoires
- 2 UE obligatoires à choix (UE7 et UE8)
- 1 UE stage

CHAPITRE III – MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES DU MASTER 2 CPS

ARTICLE 7 - Organisation des épreuves :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des examens constitués d'épreuves écrites, orales ainsi que par la soutenance d'un mémoire :

Sem	U.E.	Intitulé	CM	TD	ECTS Pondé- ration	Note	Type d'épreuve	Descriptif
1	1	Compréhension des maladies et mise en œuvre du projet de soin	10	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	2	Evaluation et élaboration du parcours de soins et mise en œuvre	20	30	5	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	3	Coordination des professionnels dans le parcours de soins de la personne accompagnée	10	15	4	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	4	Application du droit, de l'éthique, de la déontologie et de la responsabilité au champ de la coordination	15	10	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	5	Utilisation des TIC au service de la coordination : système d'information et e-santé	5	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	6	Anglais			2	/20	Ecrit CT	Ecrit
1	7	UE à choix parmi les UE obligatoires du M2 GISS	50		6	/20	Ecrit	Ecrit
1	8	UE à choix parmi les UE obligatoires du M2 GISS	25		3	/20	Ecrit	Ecrit
1	9	Travail pluridisciplinaire et de réseau		16	1	/20	Projet transversal avec présentation projet	Présentation orale d'un projet transversal encadré devant un jury : exposé 50mn (<i>temps de parole partagé entre les membres du groupe</i>) et autant de discussion
Total semestre 1			30 ECTS					
2	10	Mémoire Stage professionnel de 4 mois temps plein ou 6 mois mi-temps			30	/20	Mémoire et Soutenance	Soutenance de mémoire devant le jury :exposé 20 Minutes et autant de discussion
Total semestre 2			30 ECTS					
Total M2 CPS			60 ECTS					

ARTICLE 8 - Conditions de validation des unités d'enseignements, des semestres et de l'année :

- **Les notes éliminatoires :**
 - o La note éliminatoire inférieure ou égale à 6/20 s'applique aux unités d'enseignement 1 à 8.
 - o La note éliminatoire inférieure à 10/20 s'applique aux unités d'enseignement 9 et 10. La validation de l'UE9 est obligatoire ; l'admission à cette UE permet la réalisation du stage et du mémoire.
- **Pour être admis au semestre 1, les candidats doivent :**
 - o Avoir la moyenne générale au semestre
 - o Ne pas avoir de note éliminatoire à chaque UE
 - o Etre admis à chaque UE :
 - Individuellement, en y obtenant la moyenne, l'unité est alors acquise et capitalisable
 - Par compensation, la compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.
- **Les règles de compensation au semestre 1 sont les suivantes :**
 - o La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
 - o La moyenne obtenue dans les UE 1 à 8 doit être supérieure ou égale à 6/20, la moyenne obtenue à l'UE9 doit être supérieure ou égale à 10/20.
- **Pour être admis au semestre 2, les candidats doivent :**
 - o Avoir la moyenne générale au semestre
- **Pour être admis à l'année et obtenir 60 ECTS, les candidats doivent avoir la moyenne générale à l'année, obtenu la validation de chaque semestre.**

ARTICLE 9 - Sessions d'examen :

Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année.

Toute absence à l'examen sera précisée.

Pour le mémoire, les candidats peuvent présenter le mémoire aux 2 sessions. S'ils échouent, ils peuvent le soutenir l'année suivante en gardant le bénéfice des notes.

ARTICLE 10 – Stage et Mémoire :

Le stage professionnel obligatoire du 2^{ème} semestre peut être réalisé 4 mois à temps plein ou 6 mois à mi-temps.

Les terrains de stage sont autorisés par les enseignants responsables du Master 2 CPS.

Il n'est pas attribué de note au stage, l'évaluation du stage est incluse dans la note du mémoire.

L'étudiant rédigera un mémoire à la fin du stage, ce mémoire sera évalué en soutenance par les enseignants et permettra la validation de cette UE.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarités Cours Paramédicaux et Maïeutique

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA

2ème ANNEE du 2^{ème} cycle

DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE

2020-2021**

- **Vu** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- **Vu** l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire –Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques, UE théoriques et UE optionnelles et d'une UE mémoire.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unites d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 9

UE 4.4	Éducation thérapeutique / orthophonie
UE 5.3.4	Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique
UE 5.7.4	Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels
UE 5.8.2	Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap
UE 7.3	Statistiques 2
UE 8.1	Infectiologie et hygiène
UE 8.3	Communication avec le patient, l'entourage et...
UE 11.	Séminaires professionnels

SEMESTRE 10

UE 5.5.3	Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises
UE 4.5	La relation thérapeutique
UE 10.	Evaluation des pratiques professionnelles
UE 11.	Séminaires professionnels
UE 8.2	Formation aux gestes et aux soins d'urgence

2. Les Unites d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 9

UE 6.8	Stage clinique 4
--------	------------------

SEMESTRE 10

UE 6.8	Stage clinique 4
--------	------------------

3. Les Unites d'Enseignements optionnels

SEMESTRE 9

UE 12	Optionnels
-------	------------

SEMESTRE 10

UE 12	Optionnels
-------	------------

4. Mémoire

SEMESTRE 9

UE 7.5	Préparation au Mémoire
--------	------------------------

SEMESTRE 10

	Soutenance du Mémoire
--	-----------------------

5. Modalités de validation des UE optionnelles – UE 12

12 ECTS à obtenir au total et à répartir sur les 4 semestres S7, S8, S9, S10.

Un minimum de 2 ECTS doit être obtenu au cours du M1.

Un étudiant qui aurait validé plus de 2 ECTS sur l'UE 12 au cours du M1 peut faire valoir les ECTS validés en plus pour son M2.

Ces UE optionnelles sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité spécifique (propre à la source de l'UE) mais **ne peuvent compenser les UE Masteurisantes Obligatoires.**

5 ECTS maximum au total seront validés pour le suivi des MOOC

3 ECTS maximum pour l'activité physique et sportive

3 ECTS maximum pour l'activité artistique

II. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1. Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

SEMESTRE 9

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1					SESSION 2					ECTS
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)	Notation	Note globale	Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)	
4.4	Education thérapeutique du patient	Education thérapeutique	CC	DM et présentation orale	2		20	Ecrit	DM	1		20	2
5.3.4	Intervention dans les troubles de la cognition mathématique	Cognition mathématique 4	CC	Oral et DM	2 à 4		20	Ecrit	QDC	2 à 4	60	20	2
5.7.4	Bilan, évaluation et intervention dans les syndromes démentiels	Démences	CC	DM et/ou DST et/ou ORAL			20	Oral	Questions orales		10 à 20	20	2
5.8.2	Interventions spécifiques dans le cadre du handicap	Handicap 1	CC	DM et DST	2 à 3		20	Ecrit	QDC	2 à 4	30	20	2
6.8	Stage clinique 4	Stage	CC	Etude cas et exposé	2	40	60	Ecrit et oral	Etude cas et exposé	2		60	6
7.3	Statistiques	Statistiques 2	P					Ecrit	DM	1	0	ADM/AJ	2
7.5	Mémoire	Préparation Mémoire	P					Ecrit	DM			ADM/AJ	7
8.1	Infectiologie et hygiène	Hygiène	P					Ecrit	QROC	2 à 10	30 mn	ADM/AJ	1
8.3	Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	Communication professionnelle	CC	DM	2		10	Ecrit	DM	1		10	1
11	Séminaires Professionnels	Séminaires professionnels	P					Ecrit	DM	1		ADM/AJ	1
12	UE optionnelles obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre				Oral	Présentiel / exposé écrit/ validation autre			ADM/AJ	4

SEMESTRE 10

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				Note globale	SESSION 2				ECTS		
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation	Nature épreuve	Type exercice	Nb		Durée (min)	Notation
4.5	La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	Relation thérapeutique	CC	DM et/ou exposé oral	2 à 4		20		20	Oral		20	2	
5.5.3	Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	Surdités acquises	CC	DM (Etude de cas ou lecture d'articles) + exposé oral	2	10	20		20	Oral	Exposé	15	20	2
6.8	Stage clinique 4	Stage	CC	Retour de stages et Quota d'heures	2		60		60	Oral	Retour de stage et quotas d'heures	10 à 20	60	7
7.5	Mémoire	Préparation Mémoire	P						ADM/AJ	Ecrit	DM		ADM/AJ	10
8.2	Formation aux gestes et aux soins d'urgence	AFGSU (cf 6)	P						ADM/AJ	P			ADM/AJ	1
10	Evaluation des pratiques professionnelles	Pratiques professionnelles	P						ADM/AJ	Ecrit et Oral	DM et/ou Exposé	30	ADM/AJ	1
11	Séminaires Professionnels	Séminaires professionnels	P						ADM/AJ	Ecrit	DM		ADM/AJ	1
12	UE optionnelles obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre					ADM/AJ	Oral	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre		ADM/AJ	6

3. Le certificat de compétences cliniques

Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation.

1ère session				2ème session		
Type d'épreuve	Nb	Notation	Note globale	Type d'épreuve	Nb	Notation
Etude de cas (Ecrit et/ou présentation orale)	1 à 2	20	40	Mise en situation professionnelle (Préparation de 20 minutes puis présentation orale : 45 à 60 minutes)	1	40
Mise en situation professionnelle (Préparation de 20 minutes puis présentation orale : 45 à 60 minutes)	1 à 2	20				

Une note éliminatoire strictement inférieure à 6/20 est applicable sur l'épreuve orale.

4. Le mémoire

La soutenance du mémoire est prévue fin juin - début juillet.

En cas d'échec ou d'absence, une deuxième session est organisée en septembre.

La moyenne est exigée pour être admis au certificat.

S'il n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante dans la limite des redoublements autorisés.

Évaluation du mémoire	Notation	Note globale
Document écrit	20	30
Soutenance orale	10	

5. Absences

Contrôle continu

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Toute absence à un contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

TD

Un maximum de 15 journées d'absences justifiées pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré - c'est à dire que si il y a plusieurs TD sur la même journée, cela est compté comme 1 journée d'absence quel que soit le nombre de TD différents programmés sur cette journée.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises.

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. "

6 - AFGSU

L'article 11 de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie rend obligatoire l'acquisition de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Objectifs généraux

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Durée et validation de la formation

Cette formation est d'une durée de 21 heures et se déroule en 2^{ème} semestre sur trois journées.

La présence est obligatoire.

La validation de cette formation se fait sur présentiel. Les étudiants doivent respecter les groupes dans lesquels ils sont affectés.

Les étudiants n'ayant pas validé l'AFGSU en première session devront se présenter en deuxième session qui sera organisée en juillet/août.

En cas de non validation du stage à l'issue de la 2^{ème} session, l'étudiant redouble.

2. ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1 – Validation des enseignements et des stages

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toute les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

L'UE stage ainsi que les UE validées en admis/ajourné ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour certains contrôles continus (cf. Tableau ci-dessous)

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2- Obtention du certificat de capacité d'orthophoniste

"Art. 28. – Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- obtenu le certificat de compétences cliniques ;
- soutenu leur mémoire avec succès."

3 - Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Selon l'article 14 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ».

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Annexe 1

Unités d'enseignement optionnel

UE OPTIONNELLES ORTHOPHONIE			
MOOC	Liste proposée chaque année – travail régulier en ligne	Attestation de suivi avec succès	1 ECTS pour 10h
PARTICIPATION à des DU	Liste proposée chaque année	Validation sur présentiel	1 ECTS par journée de formation
CONGRES, CYCLES de CONFERENCES, FORMATIONS...	Sur demande avant participation avec présentation du programme	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS pour 10h
ACTIVITE PHYSIQUE et SPORTIVE organisée à l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	1 ECTS pour 10h
ACTIVITE ARTISTIQUE (musique, chant, chorale, dessin, peinture...)	Sur demande avant la réalisation de l'action avec présentation du programme et projet de participation	Validation sur attestation de présence délivrée par le formateur et compte rendu d'activité écrit	1 ECTS pour 10h
UE mutualisés avec Sciences du Langage à UT2J	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	3 ECTS
UE optionnelles du DFGSM2	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	2 ECTS
UE de MASTER 1 Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de validation d'un M1 en vue d'accéder à un M2</p> <p>Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec – ils doivent s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires (à vérifier)</p> <p>Un parcours dérogatoire en M1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme d'orthophoniste. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associées à un stage</p> <p>La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M1 à l'issue de l'obtention du CCO :</p> <p>Validation de 3 UE de 6 ECTS selon les modalités spécifiques à chaque UE</p> <p>Réalisation d'un stage dans un laboratoire de recherche labélisé dans le cadre du parcours recherche de la formation d'orthophoniste</p> <p>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</p>	Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université</p> <p>Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études.</p> <p>La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...)</p> <p>Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1^{er} et 2nd cycle)</p>	<p>Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20</p> <p>UE validée si note ≥ 10/20</p>	3 ECTS

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
2^{EME} ANNEE D'ETUDES
DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2020-2021**

- VU l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 30 crédits par semestre.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE6 - Anglais

UE 15 - Prise en charge des pathologies sensorimotrices

UE 20 - Contactologie

UE 25 - Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle

UE 26 - Basse vision

UE 28 - Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique

SEMESTRE 4

UE6 - Anglais

UE 22 - Pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 23 - Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 27 - Bilan et prise en charge de la basse vision

UE 32 - Ophtalmo pédiatrique, Communication, Education thérapeutique

UE 33 - Imagerie et technologies de la communication

2 - Les Enseignements Dirigés

Matériel orthoptique – Champ visuel - Exploration fonctionnelle – Réfraction

3 - Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 2^{ème} année, en fonction du référentiel de formation
Soit 8 semaines au semestre 1 et 8 semaines au semestre 2.

4 – L'Unité d'enseignement optionnelle

La validation de l'UE Optionnelle se fait en 3^{ème} année. Elle est répartie sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année et permet l'obtention de 1 ects.

B-MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

1 - Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 - Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 - Organisation des épreuves

SEMESTRE 3

UE - DISCIPLINE	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/50	6
UE 20 Contactologie a la demande de claire cette UE passe au semestre 4 vincent a validé ce changement	4 à 10 QROC ou 1 à 2 QR	1h	/20	2
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	2 CC		/40	6
	3 à 10 QROC et/ou 5 à 10 QCM	1h		
UE 26 Basse vision	4 à 10 QROC et/ou 1 QR	1h	/40	6
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	1QR	1h	/10	1
UE6 Anglais	3 A 10 QROC ET/OU QDC ET/OU QR	1h30	/20	1
STAGES	CC		/40	8

30 ECTS

SEMESTRE 4

UE - DISCIPLINE	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 22 Pathologies neuro-ophthalmologiques	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/30	3
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophthalmologiques	2 CC		/50	7
	1 à 4 QR	1h30		
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD pluridisciplinaire en présentiel		ADM/AJ	7
	1 à 4 QR	1h	/40	
UE 32 Communication, Education thérapeutique, Ophtalmologie pédiatrique	4 à 10 QROC	1h	/20	2
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	4 à 10 QROC	30 min	/10	2
UE6 Anglais	Oral par 2	10 mn	/20	1
STAGE	CC		/40	8
UE Optionnelles	Cf. annexe 1			

30 ECTS

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est obligatoire
1er semestre : 1 stage de 8 semaines.
2ème semestre : 1 stage de 8 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre. Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté. Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II-ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) Admission en 3^{ème} année du certificat de capacité d'orthoptie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Ne pas avoir de note éliminatoire inférieure à 6/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour les contrôles continus (cf nature des épreuves en contrôle continu (CC) en 2^{ème} session, sauf pour :

UE 6 Anglais : ORAL 15 mn.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	Rappel session 1	NATURE DES EPREUVES
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	CC	1 écrit 1h
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmo	CC	1 écrit 1h
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD présentiel	Oral 15mn

2) Condition de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.

Toulouse le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

ANNEXE 1

Unités d'enseignement optionnelles

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

Elle sera validée à la fin de la 3^{ème} année.

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES - 8 JOURS			
Stage en cabinet orthoptie libérale	8 JOURS	Validation ADM/AJ	1 ECTS
Stage en établissement adulte			
Stage en établissement enfant			
Stage observation paramédicaux			
Infosup			

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITES CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 00

**MODALITES DE CONTROLE
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**1^{ère} ANNEE du 1^{er} cycle
des études d'orthophonie**

2020-2021

- **Vu** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- **Vu** l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire –Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la première année d'orthophonie sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021, sous forme d'unités d'enseignement (UE).

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unites d'Enseignements Théoriques

– *En fonction du Référentiel de Formation* –

SEMESTRE 1

UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage

UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement

UE 1.3.1 Sciences de l'éducation

UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique

UE 2.2.1 Neurosciences 1

UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement

UE 3.1 Physique générale et acoustique

UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie

UE 8.4 Langues 1

UE 8.7 C2i préparation au niveau 1

SEMESTRE 2

UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexicque, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique

UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication

UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société

UE 2.2.2 Neurosciences 2 –plasticité cérébrale et récupération

UE 2.3.1 Etude de l'audition

UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations

UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique

2. Les Unites d'Enseignements Pratiques

UE 6.1 Stages découvertes

II - MODALITE DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1. Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites sont anonymes.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

Toutes les UE sont affectées du coefficient 1

UE	Discipline	SESSION 1				SESSION 2				ECTS	
		Nature épreuve	Type exercice	Durée (min)	Note globale	Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation
1.1.1	Introduction aux Sciences du langage	CC	2 à 4 DST ou DM ou Exposé	20	60	Oral			20	4	
		ET1	1 à 4 QR1	20		Ecrit 1	QR1	1 à 4	60		20
		ET2	1 à 4 QR2	20		Ecrit 2	QR2	1 à 4	60		20
1.2.1	Psychologie générale et psychologie du développement	CC1	2 à 4 DM ou DST et/ou présentation	35	60	Ecrit	QR ou QDC	1 à 6	60	4	
		CC2	DM et/ou DST	25		Oral			20		25
1.3.1	Sciences de l'éducation	CC	2 à 4 DST		30	Ecrit	QR	2 à 5	60	2	
2.1	Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	ET1	10 à 40 QCM		20	Ecrit	QDC	5 à 10	30	3	
		ET2	3 à 8 QDC et/ou 10 à 40 QCM			Ecrit	QDC	3 à 8	30		20
2.2.1	Neurosciences 1	ET1	1 à 2 QR		40	Ecrit	QR	1 à 2	60	3	
		ET2	7 à 20 QCM			Ecrit	QCM	7	30		10
2.4	Pédiatrie et troubles du développement-	ET	1 à 2 QR		50	Ecrit	QR	1 à 2	60	4	
3.1	Physique générale et acoustique	CC	2 DST et DM		30	Ecrit	QROC	2 à 10	30	3	
4.1	Connaissance et historique de la profession	CC	2 DM et/ou DST		20	Ecrit	DM	1		3	
8.4	Langue 1	ET	3 à 10 QROC et/ou QDC et/ou QR		20	Ecrit	Expression écrite	1	45	2	
8.7	CEI niveau 1	P			ADM/AJ	Examen pratique			10	2	

Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1					SESSION 2					ECTS
		Nature épreuve	Type exercice	Durée (min)	Notation	Note globale	Type exercice	Nb	Durée (min)	Notation		
1.1.2	Connaissances fondamentales en Sciences du langage	CC	2 à 4 DM ou DST	30	60	QDC	2 à 7	15	30	4		
	Phonétique, phonologie et phonétique perceptive											
	Morphologie, lexicologie, sémantique, syntaxe, prosodie	ET	1 à 4 QR	30		QR	1 à 4	60	30			
1.2.2	Psychologie sociale et théories de la communication	ET	1 à 2 QR	10	30	QR	1 à 2	60	10	3		
	Psychologie sociale											
	Théorie de la communication	CC	2 DM et/ou DST	/20		ORAL		20	10			
1.4	Sensibilisation aux Sciences de la société	CC	2 DM et/ou DST	20	20	ORAL		20	10	3		
2.2.2	Neurosciences 2	ET	QR OC 8 à 15		20	QR OC	8 à 15	60	30	3		
	Sémiologie Neurologique											
2.3.1	Etude de l'audition	ET	3 à 8 5 à 10 5 à 10 QR et/ou QCM et/ou QR OC		30	QR et/ou QCM et/ou QR OC	3 à 8 5 à 10 5 à 10	60	30	3		
2.3.3	Etude de la phonation, de la déglutition, et de l'articulation	ET	1 à 6 QR et/ou schéma	20	40	QR	1 à 6	60	20	3		
	Anatomie											
	Physiologie	CC	1 à 4 DST ou DM	20		ORAL		20	20			
3.2	Imagerie, explorations et investigations	ET	5 à 10 QR OC		30	QR OC	5 à 10	60	30	4		
6.1	Stage découverte 1 Stage en milieu scolaire	CC	1 Rapport écrit		30	Rapport écrit	1		60	3		
8.8	PIX* Selon nouveau texte en vigueur	CC	12 + QCM	45	20	QCM	12+	45	20	2		
	PIX*		Epreuve pratique	120		Epreuve pratique		120				
9.1	Concepts et savoirs de base en santé publique	ET	1 à 2 QDC ou 2 à 4 QR OC ou 3 à 5 QCM & 1 QR	20	20	QDC ou QR OC ou QCM ou QR	1 à 2 2 à 4 3 à 5 & 1 QR	30	20	2		

***Le test du PIX sera passé à l'issue de la dernière séance selon les nouvelles dispositions réglementaires.**

Absences

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. »

- Contrôle continu

Toute absence à un contrôle continu ou épreuve pratique, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **15 absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises.

2- ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1. Admission en 2^{ème} année du premier cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toute les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour :

- certains contrôles continus (cf. tableau ci-dessous)
- UE 8.4 Langue 1 : Expression écrite 45mn

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2. Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

N.B. : Sous réserve de validation par le conseil de faculté.

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 62 88 90 00

**MODALITES DE CONTROLE
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2^{ème} ANNEE du 1^{er} cycle
des études d'orthophonie**

2020-2021

- **Vu** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- **Vu** l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire –Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année d'orthophonie sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques et UE théoriques

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours. Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la deuxième année, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique

UE1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie

U.E 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie

U.E 2.5 Gériatrie

U.E 2.7 Notions de pharmacologie

U.E 7.1 Bibliographie et documentation

U.E 7.2 Statistiques 1

U.E 7.4 Méthodologie d'analyse d'article

UE 8.5 Langues 2

UE 9.2 Intervention et promotion de la santé

SEMESTRE 4

U.E 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie

U.E 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition

U.E 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication

U.E 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture

U.E 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique

U.E 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles

UE 9.3 Ethique et déontologie

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 3

U.E 6.2 : Stage Découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil

SEMESTRE 4

U.E 6.3 : Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins

II - MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1 . LES EXAMENS

1. Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

Toutes les UE sont affectées du coefficient 1.

Voir les tableaux pages suivantes

4 - Absences

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. »

- Contrôle continu

Toute absence à un contrôle continu ou épreuve pratique, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

- TD

Un maximum de **15 absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises.

SEMESTRE 3

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				Note globale	SESSION 2				ECTS	
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation	Nature épreuve	Type exercice	Nb		Durée (min)
1.1.3	Développement du langage et psycholinguistique	Psycholinguistique et Développement du langage	ET	QR	1 à 4	120	50	Ecrit	QR	1 à 4	120	50	4
1.1.4	Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	Sciences du langage appliquées	ET	QR	1 à 4	90	50	Ecrit	QR	1 à 4	90	50	4
1.2.3	Psychologie cognitive et neuropsychologie	Neuropsychologie	ET	QR	1 à 4	60	50	Ecrit	QR	1 à 4	60	50	4
2.5	Gériatrie	Gériatrie	ET	QR	1 à 3	60	30	Ecrit	QR	1 à 3	60	30	3
2.7	Notions de pharmacologie	Pharmacologie	ET	QR	1	30	10	Ecrit 1	QR	1	30	20	2
				QROC	2	15	10	Ecrit 2	QROC	2	15		
6.2	Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	Stages découverte 2	CC	Retour de stages et quotas d'heures	2		30	oral	Retour de stages et quotas d'heures	2		30	3
7.1	Bibliographie et documentation	Bibliographie	CC	DST et recherches pratiques	2		10	Ecrit	DST avec documents autorisés		60	10	1
7.2	Statistique 1	Statistiques 1	ET	CC DM ou DST			20	Oral			20	30	3
7.4	Méthodologie d'analyse d'articles	Analyse d'article	CC	DM et DST	2		10	Ecrit	DM ou DST sur analyse d'article		20	10	1
8.5	Langues 2	Langue 2	ET	oral	1	10	20	Ecrit	DST Expression écrite		45	20	2
9.2	Intervention et promotion de la santé	Promotion de la santé	CC	DM et oral	2		30	Ecrit	DM			30	3

SEMESTRE 4

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				Note globale	SESSION 2				ECTS	
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation	Nature épreuve	Type exercice	Nb		Durée (min)
1.2.4	Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	Psychanalyse Psychopathologie	CC1	CC1 DM ou DST	2 à 3		30	Oral			10 à 20	50	4
2.3.2	Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatale et acquise	Audition / sémiologie	ET	QR et/ou QCM et/ou QROC	3 à 8 5 à 10 5 à 10	90	40	Ecrit	QR et/ou QCM et/ou QROC	3 à 8 5 à 10 5 à 10	90	40	4
5.1.1	Troubles du langage oral et de la communication	Troubles du langage oral et communication	CC	DM et/ou DST	2 à 3		40	Ecrit	QR	2 à 6	120	40	4
5.2.1	Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	Apprentissage langage écrit	CC	DM ou DST	2 à 3	60	40	Ecrit	QR	1 à 4	60	40	4
5.3.1	Aspect développemental de la cognition mathématique	Cognition mathématique	ET	QDC	2 à 10	120	15	Ecrit	QDC	2 à 10	120	40	4
5.4.1	Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales	Fonction oromyofaciale 1	ET	QR	1 à 4	60	30	Ecrit	QR	1 à 4	60	30	4
6.3	Stage découverte 3 : milieu d'exercice, en libéral et en structures de soins	Stages découvertes 3	CC	DM ou DST ou oral	2		10	Oral			20	10	
9.3	Ethique et déontologie	Ethique 1	ET	QROC	3 à 5	30	20	Ecrit	QROC	3 à 5	30	20	3
		Ethique 2	CC	DM et exposé oral	2		10	Oral	Exposé		15	10	

2- ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1. Admission en 3^{ème} année du premier cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toute les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stages ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2. Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises
Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarités Cours Paramédicaux et Maïeutique

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

3ème ANNEE du 1^{er} cycle des études d'orthophonie

2020-2021

- **Vu** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

- **Vu** l'avis du Conseil de faculté en sa séance 02 juillet 2020

- **Vu** la décision du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la troisième année d'orthophonie sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres : UE pratiques et UE théoriques

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la troisième année, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les unités d'enseignements théoriques :

SEMESTRE 5

U.E 1.3.2 : Apprentissages et didactique

U.E 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

U.E 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant

U.E 4.2 : Bilan et évaluation en orthophonie

U.E 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme

U.E 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique

U.E 7.1. : Bibliographie et documentation

U.E 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles

SEMESTRE 6

U.E 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique

U.E 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication

U.E 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales

U.E 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition

U.E 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

U.E 5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie

U.E 5.8.1 : Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage

UE 8.6 : Langues 3

2. Les unités d'enseignements pratiques :

SEMESTRE 5

U.E 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophonistes

SEMESTRE 6

U.E 6.5 : Stage clinique 1

II. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1-Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2-Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3-Organisation des épreuves

Toutes les UE sont affectées du coefficient 1.

Voir les tableaux pages suivantes

4-Absences

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. »

- Contrôle continu

Toute absence à un contrôle continu ou épreuve pratique, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **15 absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises. Pour les TD listés ce travail sera exigé.

SEMESTRE 5

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				Note globale	SESSION 2				ECTS	
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation	Nature épreuve	Type exercice	Nb		Durée (min)
1.3.2	Apprentissages et didactique	Pédagogie et ETP	CC	DM et/ou DST et/ou mise en situation	2		30		DM et/ou DST	1 à 2		30	3
2.3.4	Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	Phonation 1	ET1	QR1	1 à 2		40		QR1	1 à 2		20	4
		Déglutition Articulation 1	ET2	QR2	1 à 2		20		QR2	1 à 2		20	
2.6	Psychiatrie Adulte et Enfant	Psychiatrie adulte	ET1	QR	1 à 3		60		QR	1 à 3		30	3
		Psychiatrie Enfant	ET2	QR et/ou QCM	1 à 3 15 à 40		30		QR	1 à 3		30	
4.2	Bilan et évaluation en orthophonie	Bilan orthophonique	CC	DM et/ou DST et oral	2 à 3		50		Analyse de batteries de bilan	1 à 2		25	4
5.2.2	Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	Démarche d'analyse	ET	QR & QROC	1 à 3 5 à 8		25		QR & QROC	1 à 3 5 à 8		25	4
		Langage écrit	CC	DM et/ou DST			40		QR	1 à 4		40	
5.3.2	Troubles de la cognition mathématique	Cognition Mathématique	CC	DM	2		40		QR	1 à 2		30	4
			ET	QR	1 à 20 QR et/ou QDC		20		QR	1 à 3		10	
6.4	Stage d'observation auprès d'orthophonistes	Stages d'observation	CC	Oral, retour de stage et quotas d'heures	2		60		Retour de stage et quotas d'heures	1		60	6
7.1	Bibliographie et documentation	Bibliographie et documentation	CC	Recherche documents, DST	2		10		Recherche documents, DST	1		10	1
7.4	Méthodologie d'analyse d'articles	Méthodologie	CC1	DM et/ou DST	2		20		DM	1		10	2
		Analyse d'article	CC2	DM et/ou DST	2		10		DM	1		10	

SEMESTRE 6

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1					Note globale	SESSION 2					ECTS
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)	Notation		Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)	Notation	
4.3	Démarche clinique et intervention orthophonique	Démarche clinique	CC	DM	2 à 3		40	Ecrit	DM	1		20	3	
5.1.2	Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	Bilan langage oral	CC	DM et/ou DST	2 à 3		40	Ecrit	QR	3 à 6	90	40	3	
5.4.2	Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	Fonctions Oro-Myo-faciales 2	ET	QR	1 à 4	60	15	Ecrit	QR	1 à 4	60	15	3	
			ET	QR	1 à 4	60	15	Ecrit	QR	1 à 4	60	15		
5.5.1	Bilan et évaluation dans le cadre des troubles de l'audition	Bilan surdité	ET	QR	3 à 8	90	50	Ecrit	QR	3 à 8	90	50	4	
5.6.1	Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	Phonation 2	ET1	QR1	1 à 4	60	15	Ecrit	QR1	1 à 4	60	15	3	
			ET2	QR2	1 à 4	60	25	Ecrit	QR2	1 à 4	60	25		
5.7.1	Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	Aphasie1	ET	QCM et/ou QR	3 à 12 2 à 5	60	60	Ecrit	QCM et/ou QR	3 à 12 2 à 5	60	60	4	
5.8.1	Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	Handicap	ET	QR	1 à 3	60	20	Ecrit	QR	1 à 3	60	20	2	
6.5	Stage clinique 2	Stages Cliniques 1	CC	Oral, retour de stage et quotas d'heures	2	10 à 20	60	Oral	Retour de stage et quotas d'heures		10 à 20	60	6	
8.6	Langues 3	Langue 3	ET	Résumé	1	120	20	Ecrit	DST (résumé)	1	90	20	2	

2. ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1. Admission en 1^{ère} année du deuxième cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

*La compensation semestrielle s'applique : La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toute les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement. Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session. Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour :

- certains contrôles continus (cf. tableau ci-dessous)
- UE 8.6 Langue 3 : DST (résumé) 90 mn

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2. Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Toulouse, le 12 octobre 2020

*

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarités Coursus Paramédicaux et Maïeutique

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA**

1^{ère} ANNEE du 2^{ème} cycle

DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE

2020-2021

- **Vu** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- **Vu** l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire –Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021,, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques , UE théoriques et UE optionnels

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 7

- UE 5.1.3** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication
- UE 5.2.3** Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme
- UE 5.3.3** Bilan et évaluation de la cognition mathématique
- UE 5.4.3** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myofaciales
- UE 5.6.2** Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
- UE 5.7.2** Intervention orthophonique en aphasiologie
- UE 5.7.5** Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.7.7** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux

SEMESTRE 8

- UE 5.1.4** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques
- UE 5.2.4** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme
- UE 5.5.2** Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd
- UE 5.6.3** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence
- UE 5.7.3** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives
- UE 5.7.6** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.7.8** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques
- UE 7.5** Mémoire

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 7

UE 6.6 Stage clinique 2

UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche

SEMESTRE 8

UE 6.7 Stage clinique

3. Les Unités d'Enseignements optionnels

SEMESTRE 7

UE 12 Optionnels

SEMESTRE 8

UE 12 Optionnels

3. Modalités de validation des UE optionnels – UE 12

12 ECTS A OBTENIR AU TOTAL ET A REPARTIR SUR LES 4 SEMESTRES S7, S8, S9, S10

Un minimum de 2 ECTS doit être obtenu au cours du M1.

Un étudiant qui aurait validé plus de 2 ECTS sur l'UE 12 au cours du M1 peut faire valoir les ECTS validés en plus pour son M2.

Ces UE optionnelles sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité spécifique (propre à la source de l'UE) mais **ne peuvent compenser les UE Masteurisantes Obligatoires.**

5 ECTS maximum au total seront validés pour le suivi des MOOC

3 ECTS maximum pour l'activité physique et sportive

3 ECTS maximum pour l'activité artistique

Les attestations de présence doivent bien spécifier le nom de l'étudiant et le nombre d'heures réalisées.

II MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1. Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec, à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

SEMESTRE 7

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				Note globale	SESSION 2				ECTS	
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation	Nature épreuve	Type exercice	Nb		Durée (min)
5.1.3	Intervention dans le cadre des troubles du langage oral	PEC Langage oral	CC	DM et Questions orales	2		40		QR	1 à 4	45	20	3
5.2.3	Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	Bilan Langage écrit	CC	DM ou DST	2		30		DM	1		30	3
5.3.3	Bilan et évaluation de la cognition mathématique	Cognition mathématique 3	CC	Questions orales et DM	2		25		DM	1		25	3
5.4.3	Intervention dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	Oralité	CC1	DM et/ou DST	2		10		DM	1		10	3
		Paralysie faciale	CC2	DM et exposé	2		10		DM	1		10	
5.6.2	Intervention dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	Voix fonctionnelle	ET1	QR1	1 à 4	45	10		QR1	1 à 4	45	10	2
		Voix cancérologie	ET2	QR2	1 à 4	45	10		QR2	1 à 4	45	10	
5.7.2	Intervention orthophonique en Aphasie 2	Aphasie 2	CC	DM et exposé	2		30		DM			30	3
5.7.5	Troubles cognitvo-linguistiques acquis : bilan et évaluation	Troubles cognitvo-linguistiques acquis	CC	DM et exposé	2		30		DM			30	2
5.7.7	Bilan, évaluation et intervention dans les troubles développementaux	Paralysie cérébrale	ET	QR	2 à 3	90	40		QR	2 à 3	90	40	4
		Autres troubles Développementaux	Présentiel	P			ADM/AJ		DM			ADM/AJ	
6.6	Stage clinique 2	Stage clinique 2	CC	Oral, retour de stage et quotas d'heures	2	10 à 20	60		Retour de stage et quotas d'heures	1	10 à 20	60	3
6.9	Stage de sensibilisation à la recherche	Stage Recherche	CC	Poster et exposé oral	2		60		Poster et exposé			60	3
12	UE optionnels obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre			ADM/AJ		Présentiel/ exposé écrit/ validation autre			ADM/AJ	1

SEMESTRE 8

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				SESSION 2				ECTS			
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)	Notation	Note globale	Nature épreuve	Type exercice		Nb	Durée (min)	Notation
5.1.4	Intervention dans le cadre des troubles du langage oral	Langage Oral : intervention	ET	QR et/ou QDC	1 à 3 2 à 15	90	40	40	Ecrit	QR et/ou QDC	1 à 3 2 à 15	90	40	3
5.2.4	Intervention dans le cadre des troubles du langage écrit	Langage écrit : Intervention	CC	DM et DST	2		40	40	Ecrit	DM ou DST	1		40	3
5.5.2	Intervention auprès de l'enfant sourd	Surdit�e enfant	ET	QR	3 � 8	90	40	40	Ecrit	QR	3 � 8	90	40	3
5.6.3	Bilan, �valuation et intervention dans le cadre du b�galement	Dysfluences	ET	QDC	5 � 12	90	30	30	Ecrit	QDC	5 � 12	90	30	2
5.7.3	Bilan, �valuation et intervention dans les pathologies neurod�g�n�ratives	Neurod�g�n�ratif	CC	DM et Expos�	2		40	40	Ecrit	DM	1		40	3
5.7.6	Intervention dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	Troubles cognitifs	CC1	DM et expos� oral	2		15	15	Ecrit	DM	1		15	2
			CC2	DM et expos� oral	2		15	15	Ecrit	DM	1		15	
5.7.8	Bilan, �valuation et intervention dans les dysarthries neurologiques	Dysarthrie et communication alternative	ET	QROC	2 � 15	30	20	20	Ecrit	QROC	2 � 15	30	20	2
6.7	Stage clinique 3	Stage clinique 3	CC	oral, retour de stage et quotas d'heures	2	10 � 20	60	60	Oral	Retour de stage et quotas d'heures	1	10 � 20	60	6
7.5	M�moire	M�moire	CC	Pr�sentiel	P				Oral	Pr�sentation du sujet	1		ADM/AJ	5
12	UE optionnels obligatoires	Liste en annexe	CC	Pr�sentiel/ expos� �crit/ validation autre					Oral	Pr�sentiel/ expos� �crit/ validation autre			ADM/AJ	1

4. Absences

- Contrôle continu

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Toute absence à un contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

Un maximum de **15 journées d'absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré: c'est-à-dire que s'il y a plusieurs TD dans la même journée, une seule absence sera comptabilisée quel que soit le nombre de TD différents programmés dans cette journée.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises. Il pourra, le cas échéant, alors invalider l'absence

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. » Les modalités de contrôle de connaissances de la 2^{ème} session seront identiques à celles définies pour la 1^{ère} session.

2.ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS

1 - Admission en 2^{ème} année du deuxième cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toute les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session. Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour certains contrôles continus (cf. tableau ci-dessous)

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 - Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises. Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Selon l'article 14 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ».

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Annexe 1

Unités d'enseignement optionnel

UE OPTIONNELLES ORTHOPHONIE			
MOOC	Liste proposée chaque année – travail régulier en ligne	Attestation de suivi avec succès	1 ECTS pour 10h
PARTICIPATION à des DU	Liste proposée chaque année	Validation sur présentiel	1 ECTS par journée de formation
CONGRES, CYCLES de CONFERENCES, FORMATIONS...	Sur demande avant participation avec présentation du programme	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS pour 10h
ACTIVITE PHYSIQUE et SPORTIVE organisée à l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	2 à 3 ECTS
ACTIVITE ARTISTIQUE organisé par l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	2 à 3 ECTS
UE mutualisés avec Sciences du Langage à UT2J	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	3 ECTS
UE optionnelles du DFGSM2	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de validation d'un M1 en vue d'accéder à un M2</p> <p>Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec – ils doivent s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires</p> <p>Un parcours dérogatoire en M1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme d'orthophoniste.</p> <p>Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associées à un stage</p> <p>La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M1 à l'issue de l'obtention du CCO :</p> <p>Validation de 3 UE de 6 ECTS selon les modalités spécifiques à chaque UE</p> <p>Réalisation d'un stage dans un laboratoire de recherche labélisé dans le cadre du parcours recherche de la formation d'orthophoniste</p> <p>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</p>	<p>Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées</p>
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université</p> <p>Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études.</p> <p>La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...)</p> <p>Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1^{er} et 2nd cycle)</p>	<p>Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20</p> <p>UE validée si note $\geq 10/20$</p>	3 ECTS

N.B. : Sous réserve de validation par le conseil de faculté.

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITES CURSUS PARAMÉDICAUX ET MAÏEUTIQUE
133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances

1^{ère} année diplôme d'Etat Audioprothésiste

2020-2021

- Vu le décret 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance 08 septembre 2020

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	Cours théoriques	TP/CC
<u>MATHEMATIQUES</u> <u>INFORMATIQUE</u>	<u>30 h</u>	<u>25 h</u>
<u>PHYSIQUE</u> - Biophysique - Acoustique - Electronique	<u>90 h</u>	<u>50 h</u>
<u>AUDIOLOGIE ET OTOLOGIE</u> - Anatomie - Physiologie - Audiométrie - Pathologie de l'audition	<u>80 h</u>	
<u>AUDIOPROTHESE</u> - Electronique appliquée	<u>30 h</u>	<u>20 h</u>
<u>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</u> - Organisation des systèmes de soins - Economie de la santé - Epidémiologie de la surdité et des troubles de l'audition - Ethique et déontologie	<u>20 h</u>	
	<u>Total : 250h</u>	<u>Total : 95 h</u>

LES STAGES :

La validation des stages est prononcée par le doyen, au vu du rapport effectué par l'étudiant et de celui du maître de stage.

Les stages sont notés sur 20.

Terrain de stage	Nbre de semaines	Volume horaire	Lieux (liste non exhaustive)
Stage 1 : Laboratoire d'audioprothèse	4 semaines	140 h	Toutes les enseignes et les audioprothésistes indépendants
Stage 2 : Institution gériatrique	2 semaines	70 h	Hôpital Purpan (Toulouse), Centres hospitaliers du Lot (Cahors, Figeac, Gourdon, Saint Céré), EHPAD publics du Lot (Résidence la Barte, Les Pradels, Les sonneries, Robert Durrieu, Orpéa, La cascade, Saint-Luc, Résidence Saint Astier, Maison Arc en Ciel, Le Bataillé, Résidence Ortabadial, Résidence Charles de Gaulle, Lességalines, La Balme, Les logis de l'Impèrnal, les consuls, sainte marie, l'étoile du soir, résidence du petit bois, les balcons du Lot, les lavandes, Pré d'aubié, le souleilhou, la maison de mélanie, lebaillot).
Stage 3 : Service hospitalier	8 semaines	280 h	Hôpital Dupuytren (Limoges), Hôpital de Bellevue (Saint-Etienne), Hôpital Montpied (Clermont ferrand), CHU La Timone et Hôpital Nord (Marseille), Hôpital Bretonneau (Tours), Hôpital Purpan (Toulouse).

Total : 490h

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – Stage et TP/TD

L'évaluation des stages et des travaux pratiques se fait sous forme d'un contrôle continu et donne lieu à une note annuelle /20 qui permet leur validation et donne l'autorisation à composer aux examens.

Pour être admis aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages
- ses travaux pratiques : toute note inférieure ou égale à **5/20** entraîne l'ajournement.

L'évaluation du stage est faite par une commission présidée par le Doyen de la faculté de médecine.

Toute absence à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve concernée.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire.

Un maximum de 3 absences justifiées pour l'ensemble des TP pourra être tolérée hors TP noté.

Organisation des épreuves de TP/TD

MATIERES	Nature des épreuves		Note
INFORMATIQUE	Contrôle continu/ TP		/20
PHYSIQUE	<ul style="list-style-type: none">- Biophysique- Acoustique- Electronique	<ul style="list-style-type: none">/20/20/20	/20
AUDIOPROTHESE	Contrôle continu/ TP		/20

2 – Examen théorique

Il existe une seule session d'examen annuelle

L'ensemble des disciplines est sanctionné par des épreuves terminales écrites et anonymes.

Pour être admis aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages (notés sur 20)
- ses travaux pratiques (/20)

Toute note inférieure ou égale à **5/20** est éliminatoire.

L'absence à un examen du contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Organisation des épreuves écrites

MATIERES	Nature des épreuves	Durée	note
MATHEMATIQUES	3 à 8 QR et/ou EXERCICES	2h	/60
PHYSIQUE	3 à 8 QR et/ ou EXERCICES	2 épreuves de 2h	/180
AUDIOLOGIE ET OTOLOGIE	2 QR	2h	/120
AUDIOPROTHESE	4 à 8 QR	2h	/80
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	1 à 3 QR	1h	/60

ADMISSION A L'ISSUE DU JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Admission en 2^{ème} année en vue de l'obtention du diplôme d'état d'audioprothésiste

Pour être déclarés admis à l'issue de la session unique d'examen, les candidats doivent :

- Avoir validé les stages et les TP
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble des UE : **10/20**
- Aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des matières (note inférieure ou égale à **5/20**).

2. Conditions de redoublement et capitalisation

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'études sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des stages mais devra repasser toute la partie théorique et les TD.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

N.B. : Sous réserve de validation par le conseil de faculté.

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITES CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE
133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances

2^{ème} année diplôme d'Etat Audioprothésiste

2020-2021

- **Vu** le décret 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
- **Vu** l'avis du Conseil de Faculté en sa séance 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	Cours théoriques	TP/CC
<u>AUDIOLOGIE ET OTOLOGIE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pathologie de l'audition - Gérontologie - Enfant sourd - Polyhandicaps 	<u>40 h</u>	
<u>PHYSIQUE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Electronique - Psycho-acoustique - Biophysique - Acoustique des bâtiments 	<u>70 h</u>	<u>40 h</u>
<u>AUDIOPROTHESE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'orientation prothétique - Le choix prothétique - Le contrôle d'efficacité prothétique : éducation prothétique 	<u>100 h</u>	<u>50 h</u>
<u>LINGUISTIQUE et PHONETIQUE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie et physiologie de l'appareil phonatoire - Notions de linguistique générale - Notions de phonétique 	<u>20 h</u>	<u>10 h</u>
<u>PREPARATION au MEMOIRE</u> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite de l'étude personnelle - Formation à la conception, rédaction, réalisation et soutenance de mémoire - 	<u>25h</u>	

Total : 255h

Total : 100 h

LES STAGES :

La validation des stages est prononcée par le doyen, au vu du rapport effectué par l'étudiant et de celui du maître de stage.

Les stages sont notés sur 20.

Terrain de stage	Nbre de semaines	Volume horaire	Lieux
Stage : Laboratoire d'audioprothèse	16 semaines	560 h	Toutes les enseignes et les audioprothésistes indépendants

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – Stage et TP/TD

L'évaluation des stages et des travaux pratiques se fait sous forme d'un contrôle continu et donne lieu à une note annuelle /20 qui permet leur validation et donne l'autorisation à composer aux examens.

Pour être admis aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages
- ses travaux pratiques : toute note inférieure ou égale à **5/20** entraîne l'ajournement.

L'évaluation du stage est faite par une commission présidée par le Doyen de la faculté de médecine.

Toute absence à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve concernée.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire.

Un maximum de 3 absences justifiées pour l'ensemble des TP pourra être tolérée hors TP noté.

Organisation des épreuves de TP/TD

MATIERES	Nature des épreuves	Note
PHYSIQUE	Contrôle continu - TP	ADM/AJ
AUDIOPROTHESE	Contrôle continu - TP	ADM/AJ
LINGUISTIQUE PHONETIQUE	Contrôle continu - TP	ADM/AJ

2 – Examen théorique

Il existe une seule session d'examen annuelle.

L'ensemble des disciplines est sanctionné par des épreuves terminales écrites et anonymes.

Toute note inférieure ou égale à **5/20** est éliminatoire.

L'absence à un examen du contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Organisation des épreuves

MATIERES	Nature des épreuves	Durée	note
PHYSIQUE	3 à 8 QR et/ ou EXERCICES	2 épreuves de 2h 00	/180
AUDIOLOGIE ET OTOLOGIE	2 QR	1h00	/80
AUDIOPROTHESE	4 QR	2h00	/200
LINGUISTIQUE et PHONETIQUE	2 QR	1H00	/40
PREPARATION au MEMOIRE	Contrôle continu	1h	/20

ADMISSION A L'ISSUE DU JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Admission en 3^{ème} année en vue de l'obtention du diplôme d'état d'audioprothésiste

Pour être déclarés admis à l'issue de la session unique d'examen, les candidats doivent :

- Avoir validé les stages et les TP
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble des UE : **10/20**
- Aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des matières ou stages (note inférieure ou égale à **5/20**).

2. Conditions de redoublement et capitalisation

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'études sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des stages mais devra repasser toute la partie théorique et les TD.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITES CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE
133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances

3^{ème} année diplôme d'Etat Audioprothésiste

2020-2021

- Vu le décret 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	Cours théoriques	TP/CC
<u>AUDIOLOGIE ET OTOLOGIE</u> - Pathologie de l'audition - Sociologie de l'audition	10	10
<u>PHYSIQUE</u>	10	5
<u>AUDIOPROTHESE</u>	48	12
<u>GESTION et COMPTABILITE</u> - Informatique - Economie d'entreprise -	25	
<u>PREPARATION au MEMOIRE</u>		20

Total : 93h

Total : 47 h

LES STAGES :

La validation des stages est prononcée par le doyen, au vu du rapport effectué par l'étudiant et de l'avis du maître de stage.

Chaque stage est noté sur 20.

Terrain de stage	Nbre de semaines	Volume horaire	Lieux
Stage 1 :	16 semaines	560 h	Laboratoire d'audioprothèse
Stage 2 :	1 semaine	35 h	Fabrication : Stage de technologie appliquée

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – Stage et TP/TD

L'évaluation des stages et des travaux pratiques se fait sous forme d'un contrôle continu et donne lieu à une note annuelle /20 qui permet leur validation et donne l'autorisation à composer aux examens.

Pour pouvoir se présenter aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages
- ses travaux pratiques : toute note inférieure ou égale à **5/20** entraîne l'ajournement.

L'évaluation du stage est faite par une commission présidée par le Doyen de la faculté de médecine.

Toute absence à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve concernée.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire.

Un maximum de 3 absences justifiées pour l'ensemble des TP pourra être tolérée hors TP noté.

Organisation des épreuves de TP/TD

MATIERES	Nature des épreuves	Note
AUDIOLOGIE/OTOLOGIE	Contrôle continu - TP	Admis/Ajourné
PHYSIQUE	Contrôle continu - TP	Admis/Ajourné
AUDIOPROTHESE	Contrôle continu - TP	Admis/Ajourné

Pour soutenir son mémoire, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale sans note éliminatoire (<ou=5/20).

2 – Examen théorique

L'ensemble des disciplines est sanctionné par des épreuves terminales écrites et anonymes et une épreuve orale

Epreuve écrites :

Il existe une seule session d'examen annuelle.

Toute note inférieure ou égale à **5/20** est éliminatoire.

L'absence à un examen du contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Epreuve Orale :

Pour être admis à passer l'épreuve orale, les étudiants doivent avoir obtenu aux épreuves écrites une moyenne générale de 10/20 sans note éliminatoire.

Organisation des épreuves

MATIERES		Nature des épreuves	Durée	note
AUDIOLOGIE et OTOLOGIE - Pathologie de l'audition - Sociologie de l'audition		2 QR	1h	/40
PHYSIQUE		1 QR	30 mn	/30
AUDIOPROTHESE		4 à 8 QR	2 h	/120
GESTION et COMPTABILITE - Economie d'entreprise et informatique		3 à 8 QROC	30 mn	/50
SCIENCES HUMAINES et SOCIALES		1 QR	1H	/40
PREPARATION au MEMOIRE		Contrôle continu		/20
PASSAGE DE L'EPREUVE ORALE SOUS CONDITIONS DE REUSSITE AUX EPREUVES THEORIQUES				
EPREUVE ORALE - Ensemble du programme des 3 années		Préparation 15 mn	15 mn	/80

ADMISSION A L'ISSUE DU JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Admission en vue de la soutenance du mémoire

Pour être déclarés admis à l'issue de la session unique d'examen, les candidats doivent :

- Avoir validé les stages et les TP
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble des UE : **10/20**
- Aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des matières (note inférieure ou égale à **5/20**).

2. Conditions de redoublement et capitalisation

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'études sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des stages mais devra repasser toute la partie théorique et les TD.

SOUTENANCE DU MEMOIRE DEVANT UN JURY

La soutenance du mémoire ne peut se faire qu'après validation de la troisième année d'études. Elle est publique.

Les étudiants peuvent s'inscrire pour une année supplémentaire en vue de cette soutenance, ils ne peuvent présenter plus de deux fois leur mémoire.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES
1^{ère} année
(DFASMa 1)**

Année universitaire 2020-2021

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie En Sciences Maïeutiques

1. Rentrée universitaire le lundi 07 septembre 2020

2. Dates des semestres :

a. 1^{er} semestre: du 07 septembre 2019 au 20 décembre 2020

b. 2^{ème} semestre: du 04 janvier au 11 juillet 2021

3. Périodes d'examens :

a. 1^{er} semestre: semaine du 14 au 20 décembre 2020

b. 2^{ème} semestre: semaine 24 mai au 30 mai 2021

4. Périodes de stages :

a. Stage n° 1 : du lundi 05 octobre au dimanche 25 octobre 2020

b. Stage n° 2 : du lundi 09 novembre au dimanche 29 novembre 2020

c. Stage n° 3 : du lundi 25 janvier au dimanche 14 février 2021

d. Stage n° 4: du lundi 22 février au dimanche 14 mars 2021

e. Stage n° 5: du lundi 22 mars au dimanche 11 avril 2021

f. Stage n° 6: du lundi 31 mai au dimanche 20 juin 2021

g. Stage n° 7: du lundi 21 juin au dimanche 11 juillet 2021

Vacances et travail personnel 2020- 2021

1. Hiver : du lundi 21 décembre au dimanche 03 janvier 2021

2. Printemps : du lundi 15 février au dimanche 21 février 2021

3. Pâques : du lundi 19 avril au dimanche 02 mai 2021

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**1^{ère} année du DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa 1)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 (JO 28 mars 2013) relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de sage-femme

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

1. Organisation des enseignements

Les études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa); il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le **deuxième cycle** sanctionne l'acquisition d'une **Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)** ; il comprend quatre semestres de formation (semestres 7 à 10) validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 7

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique (10 ECTS)
- UE 2 : Néonatalogie – Pédiatrie (2 ECTS)
- UE 3 : Gynécologie - Santé génésique (5 ECTS)

Semestre 8

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique (3 ECTS)
- UE 2 : Néonatalogie – Pédiatrie (7 ECTS)
- UE 4 : Pharmacologie (1 ECTS)
- UE 5 : Sciences Humaines et sociales – Droit- Management (3 ECTS)
- UE 6 : Démarche de recherche (2 ECTS)

Semestres 7 et 8 :

- UE 9 : Démarche clinique (4 ECTS)
- UE 10 : Stages cliniques (21 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnelles du DFASMa 1

Modalités de validation des UE optionnelles

Le diplôme de formation appliquée en sciences maïeutiques (DFASMa) ne sera délivré qu'en fin de 2^{ème} année lorsque l'étudiant aura capitalisé au total **8 ECTS**.

Durant la 1^{ère} année de DFASMa, les étudiants devront capitaliser au **minimum 3 ECTS**

Si le nombre d'ECTS validés en DFASMa1 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFASMa2.

(cf. détails des UE optionnelles en Annexe 1)

2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

UNITES D'ENSEIGNEMENTS THEORIQUES							
Semestre 7 - modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature de l'épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 Obstétrique- Maïeutique	Pathologies obstétricales	Pr O. PARANT	1 CC + 3 QDC	60 mn	/30	< 9 / 30	/ 80
	Pathologies médico-chirurgicales associées à la grossesse	Dr L. CONNAN	2 CC	60 mn	/ 20	< 6 / 20	
	Pathologies du per et post-partum	Pr O. PARANT	2 CC	60 mn	/ 30	< 9 / 30	
UE 2 Néonatalogie - Pédiatrie	Nouveau-né et pathologies maternelles	Dr J. ABBAL	2 CC	30 mn	/ 20	< 6 / 20	/ 20
UE 3 Gynécologie - Santé Génésique	Santé génésique	Dr C PLARD	1 CC + 3 QDC	60 mn	/ 40	< 12/40	/ 40

Semestre 8 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 Obstétrique- Maïeutique	Préparation à la naissance et à la parentalité	Mme V.MARTINEZ	1CC + 1 QRC	30 mn	/10	< 3 / 10	/ 30
	Anesthésie en obstétrique	Dr. A. CASTEL	1 CC + 1 QDC	30 mn	/20	< 6 / 20	
UE 2 Néonatalogie – Pédiatrie	Pathologies malformatives	Dr O.ABBO	2 CC	60 mn	/30	< 15 / 30	/ 60
	Prise en charge du NN malade et urgences néonatales	Dr I.GLORIEUX	2 CC	60 mn	/30	< 9 / 30	
UE 4 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE-MICHEL	1 CC ET 1 QRC	30 mn	/20	< 10 / 20	/20
UE 5 SHS - Droit	Psychologie et Psychiatrie	Pr JP. RAYNAUD	5 à 6 QROC	60 mn	/30	< 15 / 30	/30
UE 6 Démarche de Recherche	Démarche de recherche	Pr I. TACK	Soutenance orale d'un projet de recherche	10 mn	/20	< 10 / 20	/ 20

UNITES D'ENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Semestres 7 et 8 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	Note globale UE
UE 9 Démarche Clinique	Démarche clinique n°1	Mme Anna Rita CASCIONE	Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9 / 30	/ 60
	Démarche clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9 / 30	
UE 10 Stages Cliniques	Stage clinique 1	Mme Hélène LEMOINE-ROHLES	Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 2		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 3		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 4		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 5		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 6		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 7		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- Et ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir **validé les UE Stages Cliniques**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - **Il n'existe pas de compensation entre les stages**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- une note globale inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des unités d'enseignements
- et/ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes unités d'enseignements

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne

Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

3.3 Admission en 2^{ème} année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa 2)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques des deux semestres de la 1^{ère} année.
- Avoir validé les stages afférents à la 1^{ère} année.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.
- Il conserve alors le bénéfice :
 - Des unités d'enseignements acquises
 - Des stages validés
- Une dette **d'un STAGE non validé** en DFASMa1 est acceptée pour **une durée d'un an**; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFASMa 2 sous réserve de validation du stage manquant dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du DFASMa2, l'étudiant redouble pour valider le stage invalidé au cours du DFASMa1.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Annexe 1: Unités d'enseignement optionnelles (8 ECTS à valider à la fin du DFASMa 2)

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES du DFASMa			
ANGLAIS MEDICAL (Mme E HANCOCK)	15h d'enseignement en DFASMa 1 15h en DFASMa 2	Modalités de validation : - en DFASMa1 : présentiel et production d'un abstract noté sur 10 - en DFASMa 2 épreuve orale : consultation réalisée en anglais notée sur 10 - Validation si note \geq 10/20	3 ECTS
AFGSU (CESU)	21 h d'enseignement en DFASMa 1 sous forme de CM (3h) et TP (18h)	Modalités de validation : - Validation sur présentiel et réalisation des manœuvres - Obtention de l'AFGSU	3 ECTS

Pour compléter les UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir des UE dans la liste ci-dessous

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Participation au minimum à 2 événements (Infosup / Téléthon / JPO,)	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 événements
CONGRES (Responsable Mme D BONNET)	Présence validée pour 1 journée de congrès ou conférence (Infogyn / Maternip / ...)	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS par journée de formation
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	16 heures de présentiel	Validation sur présentiel	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF : Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association,	3 ECTS

Mme D BONNET)	suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note \geq 10/20	
----------------------	---	---	--

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

**Faculté de Médecine Toulouse - Ranguel
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION GENERALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES
2^{ème} année
(DFGSMa 2)**

Année universitaire 2020 - 2021

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale En Sciences Maïeutiques

1. **Rentrée universitaire le lundi 24 août 2020**
2. **Dates des semestres :**
 - a. 1^{er} semestre: du 24 août au 20 décembre 2020
 - b. 2^{ème} semestre: du 4 janvier au 30 mai 2021
3. **Périodes d'examens :**
 - a. 1^{er} semestre: semaine du 14 au 20 décembre 2020
 - b. 2^{ème} semestre: semaine 24 au 30 mai 2021
4. **Périodes de stages :**
 - a. Stage observation : du lundi 24 août au dimanche 30 août 2020 (*sous réserve*)
 - b. Stage n° 1 : du lundi 11 janvier au dimanche 31 janvier 2021
 - c. Stage n° 2 : du lundi 22 février au dimanche 14 mars 2021
 - d. Stage n° 3 : du lundi 03 mai au dimanche 23 mai 2021

Vacances 2020-2021

1. **Automne** : du lundi 26 octobre au dimanche 01 novembre 2020
2. **Hiver** : du lundi 21 décembre au dimanche 03 janvier 2021
3. **Printemps** : du lundi 15 février au dimanche 21 février 2021
4. **Pâques** : du lundi 19 avril au dimanche 02 mai 2021

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2^{ème} année du DIPLOME de FORMATION GENERALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 2)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

1. Organisation des enseignements

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation (60 ECTS) correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 3 :

- UE 1 : Agents infectieux et hygiène (6 ECTS)
- UE 2 : Tissus sanguins et système immunitaire (3 ECTS)
- UE 4 : Sémiologie générale (3 ECTS)
- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture (3 ECTS)
- UE 6 : Santé - Société – Humanité (3 ECTS)
- UE 7 : Santé publique - Démarche de recherche (3 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie (3 ECTS)

Semestre 4 :

- UE 3 : Appareil cardio-respiratoire (2 ECTS)
- UE 8 : Génétique médicale (2 ECTS)
- UE 9 : Hormonologie – Reproduction (2 ECTS)
- UE10 : Reins et voies urinaires (2 ECTS)
- UE 11 : Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel et dermatologique (7 ECTS)
- UE 6 : Santé - Société - Humanité (5 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie Spécifique (2 ECTS)
- UE 15 : Anglais médical et scientifique (1 ECTS)

Semestres 3 et 4 :

- UE 16 : Démarche clinique et gestes techniques (3 ECTS)
- UE 17 : Stages cliniques (6 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnels

Elles se répartissent sur **les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3** : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les **6 ECTS**. Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2^{ème} cycle.

2. Modalités de contrôles des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves (cf. tableaux pages 5 et 6)

Semestre 3 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	responsable discipline	Nature de l'épreuve	Durée	note discipline	note éliminatoire (discipline)	note globale UE
UE 1 Agents infectieux Hygiène	Virologie	Pr J. IZOPET	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	/60
	Bactériologie	Dr D.DUBOIS	1 CC + 10 QCM	30 mn	/20	< 6/20	
	Parasitologie Mycologie	Dr P CHAUVIN	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	
UE 2 Tissus sanguins Immunologie	Tissus sanguins	Dr F. VERGEZ	2 QRC + 10 QCM	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Immunologie	Dr E TREINER	15 QCM	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 4 Sémiologie générale	Sémiologie	Pr L. SAILLER	20 QCM	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
			1 QR	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 5 Pédiatrie Puériculture	Puériculture / Alimentation	Dr N. MONTJEAUX	5 QRC	45 mn	/40	< 12/40	/40
UE 6 Santé Société Humanité	Anthropologie	Mme S. LENORZER	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Droit Législation	Dr F.SAVALL	3 QDC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 7 Santé Publique Démarche recherche	Vigilances sanitaires Prévention	?	2 ou 3 QDC Ou 4 à 10 QROC Ou 6 à 10 QCM Ou 1 à 2 QR	60 mn	/30	< 9/30	/30
UE 14 Pharmacologie	Pharmaco générale	Pr A. SOMMET	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	/30
	Pharmaco appliquée		2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	

Semestre 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 3 Appareil cardio respiratoire	Cardiologie	Pr M. ELBAZ	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Respiratoire	Dr M.DUPUIS	1 QRC 1 CC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 8 Génétique médicale	Génétique médicale	Dr O.PATAT	3 QR	60 mn	/20	< 6 / 20	/20
UE 9 Hormonologie Reproduction	Hormonologie	Dr F. RIMAREIX	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/30
	Reproduction	Pr J. PARINAUD	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 10 Reins Voies urinaires	Urologie	Dr M. THOULOZAN	5 à 10 QCM et schéma annoté	30 mn	/10	< 3/10	/20
	Néphrologie	Pr I. TACK	problème 5 à 10 QDC	30 mn	/10	< 3/10	
UE 11 Système digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique	Digestif	Pr F. MUSCARI	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	/60
	Neurosensoriel	Dr C. GOLLION	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
	Locomoteur	Pr F. ACCADBLED	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
	Ophthalmologie Dermatologie	Pr P.FOURNIE	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
UE 6 Santé Société Humanité	Psychologie	Mme N. SEJOURNE	3 QR	60 mn	/30	< 9/30	/40
	Ethique	Dr T. MARMET	2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	
UE 14 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Dr A. SOMMET	2 QRC	30 mn	/20	< 6 / 20	/20
UE 15 Anglais	Anglais médical et scientifique	Mme E. HANCOCK	Exposé oral	10 mn	/10	< 6 / 20	/ 20
			QDC et schémas annotés	30 mn	/ 10		

Semestre 3 et 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	note globale UE
UE 16 Gestes techniques et Démarche clinique	Apprentissages gestes techniques	Mme C.FREGONESE	Gestes en simulation	30 mn	/30	<9/30	/ 60
	Démarche clinique °1	Mme V. MARTINEZ	Contrôle connaissances clinique	2 h	/30	< 9 / 30	
UE 17 Stages cliniques	Stage clinique 1	Mme V. MARTINEZ	Validation du stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30
	Stage clinique 2		Validation du stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/ 30
	Stage clinique 3		Validation du stage	3 semaines	/30	< 15 / 30	/30

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent:

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir **obtenu la moyenne** à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- **Il existe une compensation semestrielle** qui concerne les **Unités d'Enseignement théoriques** et permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- la moyenne générale du semestre des notes obtenues dans les UE concernées doit être **supérieure ou égale à 8 / 20**
- aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement (**note strictement inférieure à 6 /20**)
- Cette compensation n'est pas applicable **aux Unités d'Enseignement cliniques** qui doivent obtenir la moyenne.
- Avoir **validé l'UE stages de l'ensemble de l'année universitaire**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences)
 - **Chaque stage doit être validé individuellement (pas de compensation)**
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours.

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- une note globale inférieure à la moyenne non compensée par la moyenne générale semestrielle pour les UE théoriques
- et /ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes UE
- ou une note inférieure à la moyenne pour les UE cliniques

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenus la moyenne.

Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

La 2^{ème} session d'examen intègre le rattrapage de(s) stage(s) non validé(s) au cours de l'année universitaire

3.3 Admission en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa3)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques des deux semestres de la 2^{ème} année.
- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et les stages afférents à la 2^{ème} année.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve alors le bénéfice des unités d'enseignements acquises et des stages validés.
- Une dette **d'une seule UE** non validée en DFGSMa2 est acceptée pour une durée d'un an; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFGSMa 3 sous réserve de validation de l'UE manquante dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du DFGSMa3, l'étudiant redouble pour valider l'UE invalidée au cours du DFGSMa2.

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
INITIATION A L'ACUPUNCTURE (Responsable Mme AR CASCIONE)	Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	Modalités de validation : - Présentiel aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - épreuve écrite en DFGSMa 2 de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE et une note < 6/20 est éliminatoire	2 ECTS
STAGE OPTIONNEL (Responsable Mme D BONNET)	Ce stage, de 2 semaines à temps plein, noté sur 20 , sera effectué au cours du DFGSMa 2 , dans le domaine de la santé.	Modalités de validation Stage noté / 20 L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation	2 ECTS
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	24 heures de présentiel. Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.	Validation sur présentiel	3 ECTS
TUTORAT (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)	Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	3 ECTS
UE Médicales « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20	2 ECTS
UE Médicales « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M1 en vue d'accéder à un M2. Un parcours dérogatoire en M1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme . Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	<i>Pour valider l'ensemble du M1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :</i> <i>Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE</i> <i>Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS</i> <i>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</i>	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : -au minimum à 2 actions : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / - ou à une journée « évènement » : congrès, colloque ou conférence	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	3 ECTS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION GENERALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES**
3^{ème} année
(DFGSMa 3)

Année universitaire 2020 - 2021

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale En Sciences Maïeutiques

1. Rentrée universitaire le lundi 07 septembre 2020

2. Dates des semestres :

a. 1^{er} semestre: du 07 septembre au 20 décembre 2020

b. 2^{ème} semestre: du 04 janvier au 11 juillet 2021

3. Périodes d'examens :

a. 1^{er} semestre: semaine du 14 au 20 décembre 2020

b. 2^{ème} semestre: semaine 24 mai au 30 mai 2021

4. Périodes de stages :

a. Stage n° 1 : du lundi 26 octobre au dimanche 15 novembre 2020

b. Stage n° 2 : du lundi 23 novembre au dimanche 13 décembre 2020

c. Stage n° 3 : du lundi 04 janvier au dimanche 24 janvier 2021

d. Stage n° 4: du lundi 01 février au dimanche 21 février 2021

e. Stage n° 5: du lundi 01 mars au dimanche 21 mars 2021

f. Stage n° 6: du lundi 29 mars au dimanche 18 avril 2021

g. Stage n° 7: du lundi 31 mai au dimanche 20 juin 2021

h. Stage n° 8: du lundi 21 juin au dimanche 11 juillet 2021

Vacances

1. Hiver : du lundi 21 décembre 2020 au dimanche 03 janvier 2021

2. Printemps : du lundi 22 février au dimanche 28 février 2021

3. Pâques : du lundi 19 avril au dimanche 2 mai 2021

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**3^{ème} année du DIPLOME de FORMATION GENERALE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 3)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

1. Organisation des enseignements

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 5 :

- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture (2 ECTS)
- UE 12 : Maïeutique Obstétrique (12 ECTS)

Semestre 6 :

- UE 12 : Maïeutique Obstétrique (4 ECTS)
- UE 13 : Gynécologie (4 ECTS)
- UE 5 : Pédiatrie (1 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie (1 ECTS)
- UE 15 : Anglais Médical et Scientifique (1 ECTS)

Semestres 5 et 6 :

- UE 7 : SSES (6 ECTS)
- UE 16 : Démarche clinique (3 ECTS)
- UE 17 : Stages cliniques (24 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnelles (sur les 4 semestres du DFGSMa 2 et 3)

Elles se répartissent sur les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3 : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les 6 ECTS. Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2^{ème} cycle.

2. Modalités de contrôles des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

Semestre 5 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 12 Maïeutique Obstétrique	Embryologie Développement du fœtus	Pr M. COURTADE	2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	/110
	Grossesse physiologique	Pr O. PARANT	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30	< 9/30	
	Travail Accouchement Délivrance	Pr O PARANT	2 QRC et 3 CC	90 mn	/50	< 15/50	
	Suites de couches	Mme A.R CASCIONE	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	
UE 5 Pédiatrie Puériculture	Accueil du nouveau-né en maternité	Dr S. ALCAYDE	2 QRC et 1 CC	45 mn	/40	< 12/40	/40

Semestre 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 12 Maïeutique Obstétrique	Préparation à la naissance et à la parentalité	Mme V.MARTINEZ	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	/40
	Anesthésie Prise en charge douleur	Dr A.CASTEL	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	
UE 13 Gynécologie	Sémiologie gynécologique Et Contraception	Mme H.LEMOINE-ROHLES	2 ou 3 QRC Et 1 ou 2 CC	60 mn	/40	< 12/20	/40
UE 14 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE MICHEL	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 10/20	/20
UE 15 Anglais	Anglais médical et scientifique	Mme E.HANCOCK	Exposé	10 mn	/20	< 10/20	/20
UE 5 Pédiatrie	Suivi pédiatrique à la sortie de maternité	Dr ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	/20
UE 7 Service Sanitaire (SSES)	Promotion de la santé dans le cadre du SSES	Mme D BONNET	20 QCM	30 mn	/30	< 9/30	/60
	Action de SSES		Epreuve orale (rapport)	30 mn	/30	< 9/30	

Semestre 5 et 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 16 Démarche Clinique	Démarche Clinique n°1	Mme C.FREGONESE	Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9/30	/ 60
	Démarche Clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9/30	
UE 17 Stages cliniques	Stage clinique n°1	Mme MARTINEZ	Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°2		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°3		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°4		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°5		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°6		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°7		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°8		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des **unités d'enseignements théoriques et cliniques**
- Ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement (**note strictement inférieure à 6 /20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir validé les **UE d'enseignement optionnelles**
- Avoir **validé l'UE Stages sur l'ensemble de l'année universitaire**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
 - Chaque stage doit être validé individuellement (**pas de compensation**)
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne :

- Les candidats qui ont obtenu dans une ou plusieurs unités d'enseignement théorique ou clinique une note globale inférieure à la moyenne ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements, doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.
- Ils gardent le bénéfice des disciplines où leur note est supérieure ou égale à la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

3.3 Obtention du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des modules d'enseignements théoriques des deux semestres de la 3^{ème} année.
- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et l'UE Stages afférents à la 3^{ème} année.
- Avoir obtenu l'ensemble des ECTS validant l'UE optionnelle.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.
- Il conserve alors le bénéfice des unités d'enseignements acquises théoriques et/ou cliniques

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
INITIATION A L'ACUPUNCTURE (Responsable Mme AR CASCIONE)	Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	Modalités de validation : - Présentiel aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - épreuve écrite en DFGSMa 2 de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE et une note < 6/20 est éliminatoire	2 ECTS
STAGE OPTIONNEL (Responsable Mme D BONNET)	Ce stage, de 2 semaines à temps plein, noté sur 20 , sera effectué au cours du DFGSMa 2 , dans le domaine de la santé.	Modalités de validation Stage noté / 20 L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation	2 ECTS
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	24 heures de présentiel. Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.	Validation sur présentiel	3 ECTS
TUTORAT (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)	Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	3 ECTS
UE Médicales « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20	2 ECTS
UE Médicales « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	<i>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :</i> <i>Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE</i> <i>Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS</i> <i>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</i>	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : -au minimum à 2 actions : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / - ou à une journée « évènement » : congrès, colloque ou conférence	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	3 ECTS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES**

**2^{ème} année
(DFASMa 2)**

Année universitaire 2020-2021

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie En Sciences Maïeutiques

1. Rentrée universitaire le lundi 07 septembre 2020

2. Dates des semestres :

a. 1^{er} semestre: du 07 septembre 2020 au 21 février 2021

b. 2^{ème} semestre: du 22 février au 13 juin 2021

3. Périodes d'examens :

a. 2^{ème} semestre: du 03 mai au 09 mai 2021

4. Périodes de stages :

a. Parcours clinique intégré : entre le lundi 14 septembre 2020 et le dimanche 21 février 2021

b. Parcours clinique personnel : entre le lundi 14 septembre 2020 et le dimanche 13 juin 2021

Vacances et travail personnel 2020-2021

1. Hiver : du lundi 21 décembre 2020 au dimanche 04 janvier 2021

2. Pâques : du lundi 19 avril 2021 au dimanche 02 mai 2021

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2^{ème} année du DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa 2)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 (JO 28 mars 2013) relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de sage-femme

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

1. Organisation des enseignements

Les études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le **deuxième cycle** sanctionne l'acquisition d'une **Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)** ; il comprend quatre semestres de formation (semestres 7 à 10) validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales (semestre 9 et 10)

Semestre 9 et 10 :

- **UE 9** : Démarche clinique (2 ECTS)
- **UE 10** : **Parcours clinique intégré et personnalisé** : ce parcours est organisé **sur les semestres 9 et 10** sous forme de stages dans les domaines pré, per et post-natals ainsi que dans celui du suivi gynécologique (**total S 9 et 10 = 29 ECTS**)

Semestre 10

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique - (4 ECTS)
- UE 3 : Gynécologie - Santé génésique (3 ECTS)
- UE 5 : Sciences Humaines et Sociales – Droit et Management (4 ECTS)
- UE 7 : Santé publique et économie de la santé (4 ECTS)
- UE 8 : Mémoire (6 ECTS)
- **Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique** : (2 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnelles du DFASMa 2

Modalités de validation des UE optionnelles (Cf. contenu des UE optionnelles en Annexe 1)

Le diplôme de formation appliquée en sciences maïeutiques (DFASMa) ne sera délivré qu'en fin de 2^{ème} année lorsque l'étudiant aura capitalisé **au total 8 ECTS en UE optionnelles**.

Durant la 1^{ère} année de DFASMa, les étudiants devront capitaliser au **minimum 2 ECTS**.

Si le nombre d'ECTS validés en DFASMa1 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFASMa2.

2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

UNITES D'ENSEIGNEMENTS CLINIQUES						
Semestres 9 et 10 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes						
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	Note globale UE
UE 9 Démarche clinique	Démarche clinique	Mme H LEMOINE- ROHLES	Contrôle connaissances cliniques	/ 30	< 15 / 30	/ 30
UE 10 Parcours Clinique Intégré et personnalisé	Stage pré et/ou post natal	Mme H LEMOINE- ROHLES	Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage prénatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage prénatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage postnatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage santé génésique		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage santé génésique		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage Projet professionnel		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage optionnel		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30

Semestre 1 D - Modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 (b) Obstétrique- Maïeutique	Sémiologie et démarche clinique	Mme AR CASCIONE	2 CC	30 mn	/ 20	< 6 /20	/ 40
	DPN et médecine fœtale	Dr A SARTOR	1 CC 1 QDC	30 mn	/ 20	< 6 /20	
UE 3 (b) Gynécologie -Santé Génésique	A.M.P	Pr J PARINAUD	2 CC ou 2 QDC	30 mn	/ 20	< 6 /20	/ 40
	Sexologie	Pr E HUYGUES	1 à 2 CC	30 mn	/ 20	< 6 /20	
UE 7 Santé publique et économie de la santé	Santé publique et économie de la santé	Dr V GARDETTE	2/3 QDC, ou 4/10 QROC, ou 10 QCM, ou 1/2 QR	60 mn	/20	< 10 /20	/20
UE 5 (a) SHS – Droit- management	Ethique	Pr L BUJAN	Travail collectif donnant lieu à un exposé oral	60 mn	/ 15	< 4.5 /15	/ 45
	Droit et management	DR SAVALL	5 QDC	60 mn	/ 30	< 9 /30	
UE 8 Mémoire	Réalisation d'un mémoire	Pr I. TACK	Support écrit et Soutenance	-	/ 30	< 15 /30	/ 30
Certificat de synthèse clinique et thérapeutique		Mme Coralie FREGONESE	Epreuve clinique	120 mn	/ 40	< 12 / 40	/ 60
			Epreuve orale	20 mn	/ 20	< 6 / 20	

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignement théorique (dont l'UE Mémoire) et des unités d'enseignement clinique.
- Ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement.
- Avoir validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique **dans sa globalité**.
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro).
- Avoir **validé les UE parcours cliniques de l'ensemble de l'année universitaire** :
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à la moyenne**
 - **Il n'existe pas de compensation entre les stages**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

Le mémoire de fin d'études

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Deux sessions de soutenance sont organisées dans l'année :

- Une première session est organisée au 2^{ème} semestre au plus tard 15 jours avant la date du jury de 1^{ère} session d'examen : seuls les étudiants ayant obtenu l'aval de leur directeur de mémoire sont autorisés à soutenir.
- Une deuxième session est organisée début septembre selon les mêmes modalités ; les étudiants dont le mémoire n'aurait pas été validé en juin sont autorisés à soutenir une deuxième fois en septembre.

Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation.

Il est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser les connaissances, la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat se présente sous forme :

- **d'une épreuve clinique** en situation professionnelle (auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une accouchée, d'un nouveau-né, d'une femme lors d'un suivi gynécologique) évaluée par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. Cette épreuve est notée sur 40.
- **D'une épreuve orale** sous forme de cas clinique(s) évaluée par deux sages-femmes de l'équipe pédagogique de la structure de formation. Cette épreuve est notée sur 20.

Le certificat est **validé lorsque la note globale est \geq à 30/60** et qu'il n'y a pas de note **éliminatoire** dans une des épreuves.

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- Une note globale inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des unités d'enseignements
- Et/ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes unités d'enseignements
- Une note inférieure à la moyenne au CSCT et / ou une note éliminatoire à une des épreuves : les deux épreuves seront reconduites pour une validation globale.
- N'ont pas présenté ou n'ont pas validé leur mémoire

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE

Ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne

Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

3.3 Obtention du Diplôme d'état de sage-femme

Le Diplôme d'état de sage-femme est délivré aux étudiants ayant:

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- Soutenu le mémoire avec succès.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.
- Il conserve alors, selon le cas, le bénéfice de la validation:
 - Des unités d'enseignements
 - Des stages
 - Du CSCT
 - Du mémoire
 -

Toulouse, le 12 octobre 2020

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Annexe 1: Unités d'enseignement optionnelles (8 ECTS à valider à la fin du DFASMa 2)

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES du DFASMa			
ANGLAIS MEDICAL (Mme E HANCOCK)	15h d'enseignement en DFASM 1 15h en DFASMa 2	Modalités de validation : - en DFASMa1 : présentiel et production d'un abstract noté sur 10 - en DFASMa 2 épreuve orale : consultation réalisée en anglais notée sur 10 - Validation si note $\geq 10/20$	3 ECTS
AFGSU (CESU)	21 h d'enseignement en DFASMa 1 sous forme de CM (3h) et TP (18h)	Modalités de validation : - Validation sur présentiel et réalisation des manœuvres - Obtention de l'AFGSU	3 ECTS

Pour compléter les UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir des UE dans la liste ci-dessous

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Participation au minimum à 2 événements (Infosup / Téléthon / JPO,)	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 événements
CONGRES (Responsable Mme D BONNET)	Présence validée pour 1 journée de congrès ou conférence (Infogyn / Maternip / ...)	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS par journée de formation
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	16 heures de présentiel	Validation sur présentiel	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF : Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note $\geq 10/20$	3 ECTS